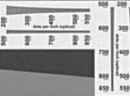
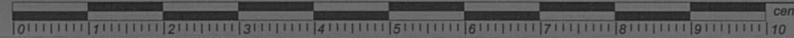
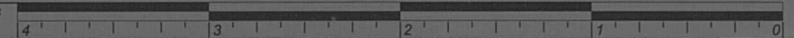


inches

centimeters



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 (A)	12	13	14	15	16 (M)	17	18 (B)	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	L*	a*	b*
L*	39.12	65.43	49.87	44.26	55.56	70.82	63.51	39.92	52.24	97.06	92.02	87.34	82.14	72.06	62.15	49.25	38.62	28.86	16.19	8.29	3.44	31.41	72.46	72.95	29.37	54.91	43.96	82.74	52.79	50.87	L*		
a*	13.24	18.11	-4.34	-13.80	9.82	-33.43	34.26	11.81	48.55	-0.40	-0.60	-0.75	-1.06	-1.19	-1.07	-0.16	-0.18	0.54	-0.05	-0.81	-0.23	20.98	-24.45	16.83	13.06	-38.91	52.00	3.45	50.88	-27.17	a*		
b*	15.07	18.72	-22.29	22.85	-24.49	-0.35	59.60	-46.07	18.51	1.13	0.23	0.21	0.43	0.28	0.19	0.01	-0.04	0.60	0.73	0.19	0.49	-19.43	55.93	68.80	-49.49	30.77	30.01	81.29	-12.72	-29.46	b*		

D50 Illuminant, 2 degree observer

Density → 0.04 0.09 0.15 0.22 0.36 0.51

Golden Thread

Colors by Munsell Color Services Lab

Don Williams

chry

ons.

bre

bu

is

Registre
Des
Publications Des
Bans de Mariage

[Signature]

CHARLES BOULOGNE, Relieur, montée de la Palud, n.° 6, à Lausanne, vend toutes sortes de Livres d'usage pour les Ecoles, tels que Testamens, Psaumes, Catéchismes, Livres de Prières, et en général tout ce qui concerne l'instruction, de même que Papiers de diverses grandeurs et qualités, Plumes, Encres de diverses couleurs, Livres Blancs pour registres de toutes sortes de formats, Porte-Feuilles de poche, &c.; le tout à juste prix. — Il prévient les personnes qui sont dans le cas de faire usage de Livres Blancs, et notamment Messieurs les Négociants, qu'il se charge de rayer lesdits Livres dans quel genre que ce soit, d'après le procédé inventé à Paris.

* NB. Il fréquente les principales foires du Canton.

Archives cantonales vaudoises

RM 22004.9

Microfilm

Registre des Publications de bans de Mariage
de la Paroisse de Saint Barthelemy et Brétigny
au Canton de Vaud.

SB 65
Ed 118bis/4



1822

N^o. 1

(1)

Le Dimanche trente Décembre mil huit cent vingt-un, et les Dimanches six et treize du mois de janvier mil huit cent vingt deux, les bans de mariage de Constantin Panchaud âgé de trente un ans, domicilié à Saint Barthélemy et Brétigny, bourgeois de Bottons, fils de défunt François Panchaud et de défunte Françoise Bavard, et de Magdelaine Deleriu âgée de trente-un ans, domiciliée à Assens, bourgeoise du dit lieu, fille de George Deleriu et de défunte Anne Fra-
 ont été publiés sans opposition dans l'église de Saint Barthélemy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé d'Assens sous date du vingt-neuf Décembre mil huit cent vingt un, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux et suivans de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt.
 Inscrit le quatre janvier mil huit cent vingt deux.
 Bonnin Curé

N^o. 2

Les Dimanches vingt deux, vingt neuf du mois de septembre, et le Dimanche six du mois d'octobre mil huit cent vingt deux, les bans de mariage de Jean Simat âgé de vingt six ans, domicilié à Biolley, bourgeois de Saint Barthélemy et Brétigny, fils de Joseph Simat et défunte Marie Nivelaz, et de Pauline Carrard âgée de vingt sept ans, domiciliée à Malopaleu, bourgeoise de Poliez-Littet, fille de défunt Jean Etienne Carrard et de Françoise Favre, ont été publiés sans opposition dans l'église de Saint Barthélemy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé d'Assens, sous date du vingt-un du mois de septembre mil huit cent vingt deux, auquel les Epoux se sont adressés en premier lieu, que ces Epoux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux et suivans de la loi du huit Décembre mil huit cent vingt.
 Inscrit le sept du mois d'octobre mil huit cent vingt deux.
 Donat Alexis Bonnin Curé

N^o. 3

1823

Le Dimanche cinq, le lundi six fête solennelle de l'Épiphanie, et le Dimanche Douze du mois de janvier mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Louis Simat âgé de cinquante-un ans, domicilié à Assens, bourgeois de Saint Barthélemy et Brétigny, fils de défunt Etienne Joseph Simat et de défunte Jeanne

1823.

(2)

Marie Menetray, et de Marguerite Cherpis, âgée de trente quatre ans, domiciliée à Stagnières et Bourgeoise du dit lieu, fille de défunt Jacques Cherpis et de défunte Benoîte Cherpis, ont été publiés sans opposition dans l'église de Saint Barthélemy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé d'Assens, sous date du quatre janvier mil huit cent vingt trois, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux et suivants de la loi du huit décembre mil huit cent dix-huit.

— inscrit le treize janvier mil huit cent vingt trois.

No. 4

Les dimanches douze, dix neuf et vingt six du mois de janvier mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Jean Limat âgé de vingt cinq ans, domicilié à Courtillon au canton de Fribourg, bourgeois de Saint Barthélemy et Brétigny, fils naturel de Jacques Limat et de Marie Marguerite Grandgille; et de Marie Marion âgée de vingt-un ans, domiciliée à Les Fréques au canton de Fribourg, bourgeoise du dit lieu, fille de Claude Marion et de défunte Marie Guerry, ont été publiés sans opposition dans l'église de Saint Barthélemy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé de Saint Aubin au canton de Fribourg, sous date du huit janvier mil huit cent vingt trois, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, et que ces époux m'ont exhibé les actes ci après, savoir, les actes de naissance et l'acte de consentement du père de l'épouse, lesquels demeurent déposés aux archives de la cure.

— inscrit le vingt sept du mois de janvier mil huit cent vingt trois. — Bonvin Curé.

No. 5

Le dimanche vingt six du mois de janvier mil huit cent vingt trois, en suite de la dispense de deux publications, les bans de mariage de Placide Favre veuf âgé de quarant ans, domicilié à Saint Barthélemy et Brétigny, bourgeois des dits lieux, fils de Pierre François Favre et de défunte Jeanne Favre; et de Félicité Favre âgée de vingt cinq ans, domiciliée à Saint Barthélemy et Brétigny, bourgeoise des dits lieux, fille d'Henri Favre et de Tommete Limat, ont été publiés sans opposition dans l'église de Saint Barthélemy et

1823

(3)

Bretigny, après que les époux m'ont exhibé les extraits
ci après, savoir l'acte de naissance de l'épouse, ~~Barthelemy~~
le registre des actes de décès page dix-neuf, prouve
qu'elle est effectivement libre par le décès d'Emmelie
Limat. L'extrait de l'acte de naissance de l'épouse
de même que le registre de l'acte de décès cité, se po-
sent aux archives de la cure. j'approuve la vate-
re ci dessus.
inscrit le vingt sept du mois de janvier mil huit
cent vingt trois. Donnin Curé

No. 6

Les dimanches treize, vingt et vingt sept du mois d'avril
mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Ni-
colas Favele âgé de trente un ans, domicilié au mont,
bourgeois de saint Barthelémy et Bretigny, fils de défunt
jacques Favele et de défunte Magdelaine Longchamp;
et d'Antoinette Longchamp âgée de vingt huit ans,
domiciliée à Malapalud, bourgeoise du dit lieu, fille
de défunt François Longchamp et de Marguerite
Grognez, ont été publiés sans opposition dans l'égli-
se de saint Barthelémy et Bretigny, d'après la décl-
ARATION qui m'en a été faite par Monsieur le curé
d'Assens, sous date du douze du mois d'avril mil
huit cent vingt trois, auquel les époux se sont
adressés en premier lieu; que ces époux ont rempli
les conditions prescrites par les articles trente
deux et suivants de la loi du huit décembre mil
huit cent vingt.
inscrit le vingt huit du mois d'avril mil huit
cent vingt trois. Donnin Curé

No. 7

Les dimanches treize, vingt et vingt sept du mois
de juillet mil huit cent vingt trois, les bans de mari-
age d'Alexis Favele âgé de trente six ans, domicilié
au mont, bourgeois de saint Barthelémy et Bretig-
ny, fils de défunt jacques Favele et de défunte
Magdelaine Longchamp; et de Marie Anne Pan-
chaud âgée de trente cinq ans, domiciliée à Poliez
le-grand, bourgeoise du dit lieu, fille de Nicolas
Panchaud et de défunte Marie Grognez, ont été
publiés sans opposition dans l'église de saint
Barthelémy et Bretigny, d'après la déclaration
qui m'en a été faite par Monsieur le curé
de Bottons, sous date du treize du mois de

1823

(4)

juillet mil huit cent vingt trois, auquel les époux se sont adré en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux et suivans de la loi du huit décembre mil huit cent vingt. inscrit le Vingt huit du mois de juillet mil huit cent vingt trois.

Donat alexis Bonnin Curé

N^o. 8.

Le dimanche vingt quatre du mois d'avout mil huit cent vingt trois, ensuite de la dispense de deux publications, les bans de mariage de Julien Martin âgé de trente quatre ans, domicilié à saint Barthelemy et Breligny, bourgeois des dits lieux, fils de défunt Antoine Martin et de défunte Lisabeth Martin; et de Françoise Martin âgée de vingt deux ans, domiciliée sur la commune de Apens, bourgeoise de saint Barthelemy et Breligny, fille de défunt Jean Martin et de Marie Anne Gattofey, ont été publiés sans opposition dans l'église de saint Barthelemy et Breligny, après que les époux m'ont exhibé les extraits ci après, savoir les naissances actés de naissance, de consentement de Marie Anne Gattofey mère de l'épouse, lesquels demeurent déposés aux archives de la Cure. j'approuve la tature ci dessus; inscrit le vingt cinq du mois d'avout mil huit cent vingt trois.

Donat alexis Bonnin Curé de Breligny.

N^o. 9.

Le premier jour de la fête de tous les saints, les dimanche second et Nef du mois de novembre mil huit cent vingt trois, les bans de mariage de Jacques Lotta âgé de trente deux ans, domicilié à saint Barthelemy et Breligny, bourgeois des dits lieux, fils de Jean Joseph Lotta et de défunte Magdelene Limat; et de Magdelene Limat âgée de vingt quatre ans, domiciliée à Breligny et saint Barthelemy, fille de Jean Pierre et Bourgeoise des dits lieux, fille de Jean Pierre Limat et d'Henriette Chambettas, ont été publiés sans opposition dans l'église de saint Barthelemy et Breligny, après que les époux m'ont exhibé leurs actés de naissance, lesquels demeurent déposés aux archives de la Cure. j'approuve la tature ci dessus. inscrit le dix du mois de novembre mil huit cent vingt trois.

Donat alexis Bonnin Curé

N^o. 10

1824

Le jour de la fête de l'épiphanie six du mois de janvier mil huit cent vingt quatre, ensuite de la dispense de deux publications, les bans de mariage d'Albert Martin ci devant domicilié à Torny le Grand au canton de Fribourg, présentement domicilié

1824

Domicilié à saint Barthelomy et Breligny, bourgeois des dits lieux, âgé de trente neuf ans, fils des défunts Antoine Martin et D^elle Jabeth Martin, et de Marie Agathe Antoinette Dutoit âgée de trente un ans, ci devant domiciliée à Jony le grand au Canton de Fribourg, présentement domiciliée à Villars le Terron, Bourgeoise du dit lieu, fille des défunts Etienne Dutoit et de Françoise Wully, ont été publiés sans opposition dans l'église de saint Barthelomy et Breligny, d'après la déclaration qui m'a été faite par Monsieur Bourdilloud curé d' Echallens, sous date du cinq du mois de janvier mil huit cent vingt quatre, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles trente deux de la loi et suivans de la loi du huit décembre mil huit cent.

j'approuve la sature ci dessus. — Donat Bonnin Curé

No: 11

Les dimanches onze, dix huit et vingt cinq du mois de janvier mil huit cent vingt quatre, les bans de mariage de Louis Dalinge âgé de trente ans, domicilié à Echallens, bourgeois du dit lieu, fils de Joseph Dalinge et de Catherine Pignolet, et de Marie Martin âgée de vingt trois ans, domiciliée à Echallens, Bourgeoise de saint Barthelomy et Breligny, fille de défunt Barthelomy Martin et de Magdelaine Faere, ont été publiés sans opposition dans l'église de saint Barthelomy et Breligny, d'après la déclaration qui m'a été faite par Monsieur Bourdilloud curé d' Echallens, sous date du dix du mois de janvier mil huit cent vingt quatre, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites les articles 32 et suivans de la loi du 8 décembre mil huit cent vingt.

Donat Bonnin Curé

No: 12

Les dimanches treize, vingt et vingt sept du mois de juin mil huit cent vingt quatre, les bans de mariage de Charles Lottaz âgé de trente deux ans, domicilié à saint Barthelomy et Breligny, bourgeois des dits lieux, fils de Jean Joseph Lotta et de défunte Magdelaine Limat, et de Françoise Matley âgée de trente huit ans, domiciliée à Assens, Bourgeoise du dit lieu, fille de Célestin Matley et de défunte Marguerite Degeneres, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelomy et Breligny, d'après la déclaration qui m'a été faite par Monsieur Jaccottet curé d' Assens, sous date du sept du mois de juin mil huit cent vingt quatre, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 et suivans de la loi du 8 décembre 1820. j'approuve le renvoi ci dessus, le renvoi est de trop.

j'approuve du moins la sature ci dessus. — Donat Bonnin Curé

41 mil huit cent vingt quatre. 41 Bonnin curé.

1825

N° 13

Les Dimanches vingt trois, trente du mois de janvier, et le
 Dimanche six du mois de février Mil huit cent vingt cinq,
 les bans de mariage de Jean Despont âgé de trente deux ans,
 domicilié à Biolley Orjulaz, bourgeois du dit lieu, fils de Jean
 Despont et de Magdelaine Herrioud, et de Marie Favarre
 âgée de vingt-huit ans, domiciliée à saint Barthélemy et Bre-
 tigny, bourgeoisie du dit lieu, fille de Pierre François Favre
 et de défunte Jeanne Favre, ont été publiés sans opposi-
 tion dans la paroisse de saint Barthélemy et Bretteigny,
 d'après la déclaration qui m'a été faite par Monsieur Jaccot-
 tet Curé d'Assens, sous date du vingt-un du mois de jan-
 vier mil huit cent vingt cinq, auquel les époux se sont
 adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli
 les conditions prescrites par les articles 32 et suivants de
 la loi du 8 décembre 1820.

N° 14

Les Dimanches dix sept et vingt quatre du mois d'avril mil huit
 cent vingt cinq, les bans de mariage de François Auguste Sci-
 pion Panchaud âgé de trente trois ans, domicilié à saint
 Barthélemy et Bretteigny, bourgeois de Botten, fils de défunt
 François Panchaud et de défunte Françoise Bavard, et
 d'Henriette Isaac âgée de vingt neuf ans, domiciliée à
 Etagnières, bourgeoisie du dit lieu, fille de défunt
 Claude François Isaac et de Jeanne Marie Cherpit,
 ont été publiés sans opposition dans la paroisse de
 saint Barthélemy et Bretteigny, d'après la déclaratio-
 n qui m'a été faite par Monsieur Jaccottet Curé d'Assens
 auquel les époux se sont adressés en premier
 lieu, que ces époux ont rempli les conditions pres-
 crites par les articles 32 et suivants de la loi du 8
 décembre 1820. J'approuve l'adjonction ci dessus.

N° 15

Les Dimanches dix, dix sept et vingt quatre du mois d'avril
 mil huit cent vingt cinq, les bans de mariage de Pierre
 François Isaac, âgé de trente ans, domicilié à Etagnières,
 bourgeois du dit lieu, fils de défunt Claude François
 Isaac et de Jeanne Marie Cherpit, et de Marie Ursule
 Panchaud âgée de vingt quatre ans et huit mois,
 domiciliée à saint Barthélemy et Bretteigny, bourgeoisie de
 Botten, fille de défunt François Panchaud et de défunte
 Françoise Bavard, ont été publiés sans opposition
 dans la paroisse de saint Barthélemy et Bretteigny, après
 que les époux m'ont exhibé leurs extraits de nais-
 sance, lesquels demeurent déposés aux archives de
 la Cure.

Donat Alexis Bonnin Curé

1825.

No. 16.

Les dimanches douze, dix-neuf et vingt six du mois de juin mil huit cent vingt cinq, les bans de mariage de Joseph Henri-oid majeur, domicilié à Assens, bourgeois de Dioley, fils d'Henri Henrioid et de Magdeleine Martin; et de Louise Favre majeur, domiciliée sur la commune du Mont, bourgeoise de saint Barthelémy et Brétigny, fille de défunt Jacques Favre et de défunte Magdeleine Longcha-mp, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelémy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé d'Assens, sous date du onze du mois de juin mil huit cent vingt cinq, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 et suivans de la loi du 8 décembre 1820.

Donat Alexis Bonnin Curé.

1826

No. 17

Les dimanches premier, huit et quinze du mois de janvier mil huit cent vingt six, les bans de mariage de Nicolas Despont majeur, domicilié à Dioley Orjullay, bourgeois du dit lieu, fils d'Henri Despont et de Magdeleine Henrioid, et de Marie Caroline Martin mineure, domiciliée à saint Barthelémy et Brétigny, fille de défunt Barthelémy Martin et de Magdeleine Favre, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelémy et Brétigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur le Curé d'Assens, sous date du trente-un décembre mil huit cent vingt-cinq, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 et suivans de la loi du 8 décembre 1820.

Donat Alexis Bonnin - Curé.

No. 16.

Les dimanches deux, neuf et seize du mois d'avril mil huit cent vingt six, les bans de mariage de Pierre Joseph Simat majeur, domicilié à saint Barthelémy et Brétigny, bourgeois des dits lieux, fils de défunt Etienne Joseph Simat et de défunte Jeanne Marie Menetrey, et de Marguerite Juriens majeure, domiciliée à Villars le Terroir, bourgeoise du dit lieu, fille de Jacques André Juriens et de défunte Marie Frauchont, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelémy et Brétigny, après que les époux m'ont exhibé les extraits ci après, savoir les actes de naissance, lesquels demeurent déposés aux archives de la Cure.

Donat Alexis Bonnin Curé.

1826. No. 17

Le dimanche vingt cinq du mois de juin, et les dimanches
 deux et neuf du mois de juillet mil huit cent vingt
 six, les bans de mariage d'Etienne Isaac majeur, Domici-
 cilié à Etagnières, bourgeois du dit lieu, fils de déf-
 unt Claude François Isaac et de Jeanne Marie Ches-
 pitet de Felicité ^{Favre} majeure, domiciliée à Collex-Dorby
 dans le canton de Geneve, bourgeoise de Saint Barthéle-
 my et Deligny, fille d'Etienne Favre et d'Angelique
 Favre, ont été publiés sans opposition dans la
 paroisse de Saint Barthelomy et Deligny, après
 que les époux m'ont exhibé les extraits ci après,
 savoir: leurs extraits de naissance, lesquels demeurent
 déposés aux archives de la cure. j'approuve l'ad-
 jonction ci dessus.

Donat Alexis Dominin Curé

No. 18

Les dimanches deux, neuf et seize du mois de juillet mil huit
 cent vingt six, les bans de mariage d'Etienne Joseph Doniface Favre,
 âgé de quarante deux ans, domicilié à Saint Barthelomy
 et Deligny, bourgeois des dits lieux, fils de Pierre Fran-
 cois Favre, et de défunte Jeanne Favre; et de Marie Elisa-
 beth Delamadelaine âgée de vingt neuf ans, domiciliée
 à Dottens, bourgeoise de Dolliez Pittet, fille de défunt
 Jacques François Delamadelaine, et de Marguerite Lanchaud,
 ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Saint
 Barthelomy et Deligny, après la déclaration qui m'en a été
 faite par Monsieur Kitchner desservant la cure de Dottens, la
 quelle est du premier juillet mil huit cent vingt six, auquel
 les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux
 ont rempli les conditions prescrites par les articles 32
 et suivants de la loi du 8 décembre 1820. j'approuve l'ad-
 jonction ci dessus.

Donat Alexis Dominin Curé

No. 19

Les dimanches deux, neuf et seize du mois de juillet mil huit
 cent vingt six, les bans de mariage d'Henri Favre, âgée de
 trente ans, six mois et quelques jours, domiciliée à Carles,
 département des bouches du Rhône en France, Dourgeois de
 Saint Barthelomy et Deligny, fils de Charles Favre, et
 de Jeanne Favre son épouse, et de Louise Lombard, âgée
 de trente huit ans, sept mois, domiciliée et originaire
 d'Arles, fille de Joseph Lombard, et de Jeanne Jurand,
 ont été publiés sans opposition dans la paroisse de
 Saint Barthelomy et Deligny, après ^{que les époux} m'ont exhibé
 leurs extraits de naissance, dont les copies demeurent
 déposées aux archives de la cure; j'ai été obligé de leur
 renvoyer les ^{extraits} parcequ'ils leur étaient absolument
 nécessaires pour la célébration de leur mariage en France.
 j'approuve l'adjonction ci dessus, ainsi que la ratification.

Donat Alexis Dominin Curé

No. 20

Les dimanches trois, six et six sept du mois de
 septembre mil huit cent vingt six, les bans de
 mariage d'Etienne Favre épouse de la justice
 de Paix du clerc d'Eschallens, âgé de soix-
 ante deux ans, domicilié à Deligny et Saint

1826.

Barthelemy, bourgeois des dits lieux, fils de défunt Joseph Faure et de défunte Françoise Parchaud, et de Marie Françoise Limat âgée de vingt quatre ans trois mois, domiciliée à Saint Barthelemy et Dretigny, bourgeois des dits lieux, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Saint Barthelemy et Dretigny, par le fils de Nicolas Limat et d'Elisabeth Despont son épouse, ont été publiés dans la paroisse de Saint Barthelemy et Dretigny, après que les registres qui se trouvent aux archives de la cure de Dretigny ont été consultés et qu'il a été constaté que l'époux n'a point exigé l'extrait de naissance de l'épouse, lequel il a l'âge requis et au delà; les registres qui se trouvent aux archives de la cure livre premier, page deux, procurent que l'épouse est née le dix huit de mai de l'an mil huit cent deux; j'approuve la teneur ci dessus.

Les registres qui se trouvent aux archives de la cure de Dretigny ont été consultés et qu'il a été constaté que l'époux n'a point exigé l'extrait de naissance de l'épouse, lequel il a l'âge requis et au delà; les registres qui se trouvent aux archives de la cure livre premier, page deux, procurent que l'épouse est née le dix huit de mai de l'an mil huit cent deux; j'approuve la teneur ci dessus.

Donat Alexis Domin Curé

1827.

N. 21.

Le dimanche vingt sept du mois de mai, et les dimanches trois et six du mois de juin mil huit cent vingt sept, les bans de mariage d'Albert Faure âgé de trente un ans, domicilié à Lanaz paroisse du Mont, bourgeois de Saint Barthelemy et Dretigny, fils de défunt Jacques Faure l'aîné et de défunte Madelaine Longchamp et de Benriette Despont âgée de vingt trois ans, domiciliée à Dioley orjullaz, bourgeoise du dit lieu, fille de Jean Francois Despont et de défunte Madelaine née Limat, ont été publiés dans la paroisse de Saint Barthelemy et Dretigny, sans opposition, d'après que les époux ont exhibé la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur Jaccottet Curé d'Assens, sous date du vingt six du mois de mai mil huit cent vingt sept, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 décembre 1820. j'approuve la teneur ci dessus.

Donat Alexis Domin Curé

N. 22.

Les dimanches quatre, onze et dix huit du mois de novembre mil huit cent vingt sept, les bans de mariage de Henri Faure âgé d'environ cinquante un ans, domicilié à Saint Barthelemy et Dretigny, bourgeois des dits lieux, fils de Pierre Francois Faure et de défunte Jeanne Faure, et de Madelaine Despont âgée d'environ trente quatre ans, domiciliée à Dioley orjullaz, bourgeoise du dit lieu, fille de Henri Despont et de Madelaine Henriou, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Saint Barthelemy et Dretigny, d'après la déclaration qui m'en a été faite par Monsieur Jaccottet Curé et Doyen d'Assens, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 décembre 1820. j'approuve l'adjonction ci dessus.

Donat Alexis Domin Curé

Page 10
1827. No 23.

Les dimanches quatre, onze et dix-huit du mois de novembre mil huit cent vingt sept, les bans de mariage de Guil-
laume Martin majeur, veuf de Marie Julienne Gumy,
domicilié en la ville de Fribourg en Suisse, bourge-
ois de Saint Barthelémy et Breigny, fils de dé-
funt Antoine Martin et de défunte Elisabeth Martin,
et de Thérèse Perles majeure, domiciliée en la ville
de Fribourg, bourgeoise d'Espèdes au Canton de Fribourg,
fille de défunt Pierre Perles, ont été publiés
sans opposition dans la paroisse de Saint Barthelémy
et Breigny, après que les époux m'ont exhibé les
actes de naissance, de décès, soit l'acte authentique
qui en tient lieu, lequel demeure déposé aux ar-
chives de la Cure. Donat Alexis Domin Curé.

1829.
No. 24.

Les dimanches huit, quinze et vingt deux du
mois de novembre mil huit cent vingt neuf,
les bans de mariage Etienne Despont, veuf
âgé d'environ quarante cinq ans, bourgeois
de Biolley Orjullaz, domicilié, fils de dé-
funt Germain Despont, et de Madelène Née
Despont son épouse, et de Françoise Rosalie
Favre, âgée d'environ vingt quatre ans, bour-
geoise de Saint Barthelémy et Breigny,
domiciliée, fille de Henri Favre et de
Marie Elisabeth Née Limat son épouse,
ont été publiés sans opposition dans la paroisse
de Saint Barthelémy et Breigny, après que
l'époux m'a exhibé les extraits ci après, savoir:
extraits d'acte de naissance, de décès de sa
défunte épouse, lesquels demeurent déposés aux
archives de la Cure. Les registres qui se po-
sent aux archives de la Cure, page treize
livre première, page 1^{re} l'épouse est née le quatre
septembre mil huit cent six. j'approuve aujour-
d'hui ci dessus. Donat Alexis Domin Curé.

1831
No. 25.

Les dimanches vingt quatre, trente un du mois de juillet
et, et le dimanche sept du mois d'août mil huit
cent trente un, les bans de mariage de Maxime
Martin, âgé d'environ vingt un ans, domicilié
à Torrey le Grand au Canton de Fribourg, bour-
geois de Saint Barthelémy et Breigny, fils de
défunt Barthelémy Martin, et de Madeleine
Née Favre; et de Marie Gobet âgée d'environ

1801.

Page 11.

vingt-un ans, bourgeoise de Villars-saint Pierre, au Canton de Fribourg, y domiciliée, fille de Pierre Gobet et Dame Née Gobet, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelémy et Breligny, d'après la déclaration qui m'a été faite par le Pasteur de Torny-le-grand, auquel les époux se sont adressés en premier lieu, que ces époux ont rempli les conditions prescrites par les lois du Canton de Fribourg. j'approuve l'adjonction ci dessus. Donat Alexis Bonnin Doyen et Curé,

No. 26.

Le dimanche trente du mois d'octobre, les dimanches six et treize du mois de novembre mil huit cent trente un, les bans de mariage de Valentin Pilet majeur, bourgeois de Villars-le-Ferroux, y domicilié, fils de Joseph Felix, et de Marie Elisabeth Agathe Née Pittet, et de Marie Madeleine Martin majeure, domiciliée à Aven, bourgeoise de Breligny et saint Barthelémy, fille de défunt de Jean Jacques Martin et de Marie Anne Née Gottfrey sa femme, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de saint Barthelémy et Breligny, après la déclaration qui m'a été faite par le Curé d'assens, que ces époux au quel les époux se sont adressés en premier lieu, et qu'ils ont remplis les conditions prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8. Décembre 1820. j'approuve la teneur ci dessus. Donat Alexis Bonnin Doyen, et Curé,

No. 27

Les dimanches six, treize et vingt du mois de novembre mil huit cent trente un, les bans de mariage de Joseph Martin majeur, domicilié à Corserey, dans la paroisse de Drez, au Canton de Fribourg, bourgeois de saint Barthelémy et Breligny, fils de défunt Antoine Martin et de Françoise Née Martin sa femme, de Jeanette Huguet majeure, domiciliée à Corserey, bourgeoise de Mores Canton de Fribourg, fille de défunt Claude Huguet, ont été publiés sans opposition dans l'église paroissiale de Breligny et saint Barthelémy, après que ces époux m'ont exhibé la déclaration faite à Monsieur le Curé de Drez au quel ils se sont adressés en premier lieu, qu'ils remplis les conditions prescrites dans le Canton de Fribourg. Laquelle déclaration est déposée aux archives de la cure. Donat Alexis Bonnin Doyen, et Curé,

Les Dimanches 8 Douze, dix-neuf, et le vingt six de Février. mil-huit cent trente deux, les bans de mariage de François Limat majeur, bourgeois de Drétigny et St. Barthelémy, domicilié à Gevigny au canton de Triboury, fils de Jean Pierre Limat et de Henriette nie Chambetta, son épouse, et de Delicite Limat Bourgeoise de Drétigny et St. Barthelémy, domiciliée à Gevigny au canton de Triboury, fille majeure de Baptiste Limat et de Marie nie Joran son épouse, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Drétigny et St. Barthelémy, après que ces époux m'ont exhibé la déclaration faite à Monsieur le curé de Gevigny, au quel ils n'ont adressé en premier lieu, qu'ils ont remplis les conditions prescrites dans le canton de Triboury. Laquelle déclaration est déposée aux archives de la cure.

Donné le 20

Extrait du Livre de M. Bonnier le présent registre a été examiné, trouvé en règle & remis à Monsieur Gallin, nommé Curé de la Paroisse de St. Barthelémy & Drétigny

à Drétigny le 20 Septembre mil huit cent trente deux.

Le Préfet du District d'Échallens

Golay

vû le 3 Janvier 1833.

Le Préfet du District d'Échallens

Golay

Extrait de la Dimission de Monsieur Gallin le présent Registre a été remis à Monsieur Augier nommé Curé de St. Barthelémy & Drétigny, le jour de son installation seize Juillet mil huit cent trente trois

Le Préfet du District d'Échallens

Golay

N^o 29.

Etienne Lassin
fave

Marie Anne Chambetta

Les dimanches sept, quatorze et vingt un juillet de l'an mil huit cent trente trois, les bans de mariage d'Etienne fave Bourgeois de Bretigny et s.t. Barthelémy, y domicilié fils de plaide fave et d'Emilie née Armat sa femme, et de Marie Anne Cherubetta Bourgeois d'Assens y domiciliée fille mineure de François Chambetta et de Françoise née Lallas sa femme, ont été publiés dans les Eglises de Bretigny et d'Assens ainsi qu'il en conste par les publications des bans les quelles sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé

N^o 30.

Justin Marcel Limat
e Marie Louise fave.

Les dimanches vingt neuf septembre, six et treize octobre de l'an mil huit cent trente trois, les bans de mariage de Justin Marcel Limat Bourgeois de Bretigny et s.t. Barthelémy, y domicilié fils de Nicolas Limat et de feu Elizabeth Despont sa femme et de Marie Louise fave Bourgeois de Bretigny y domiciliée fille de Simon fave et d'Angelique née Limat sa femme, ont été publiés dans l'Eglise de Bretigny ainsi qu'il en conste par les publications des bans de mariage les quelles sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

N^o 31.

Joseph Nicolas Isaac
e Marie Anne fave.

Les dimanches vingt sept octobre, trois et dix novembre mil huit cent trente trois, les bans de mariage de Joseph Nicolas Isaac bourgeois d'Uagnieu y domicilié fils de Claude Isaac et de Jeanne Marie née Chepôt sa femme, et de Marie Anne fave Bourgeois de Bretigny y domiciliée fille de Jean Joseph fave et de Julie née fave sa femme, ont été publiés dans les Eglises de Bretigny et d'Assens ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage lesquels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

N^o 32.

Jean Baptiste Despont
e Marie fave.

Les dimanches vingt sept octobre, trois et dix novembre mil huit cent trente trois, les bans de mariage de Jean Baptiste Despont bourgeois de Biolay Orulay y domicilié fils d'Antoine Despont et de Jeanne née Maillot sa femme, et de Marie fave Bourgeois de Bretigny y domiciliée fille de Jean Joseph fave et de Julie née fave sa femme, ont été publiés dans les Eglises de Bretigny et d'Assens ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage les quels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé

Vu à Bretigny
le 14 Janvier 1836

Golay
Papa

1835

N° 33.

François Etichel Abartm
&
Françoise Despierraz.

Les dimanches, premier, huit & quinze février mil huit cent trente quatre les bans de mariage de François Etichel Abartm âgé de 27 ans bourgeois de Bretigny St Barthélemy, y Domicilié, fils de Joseph Abartm & de Françoise Gillieron sa femme & de Françoise Despierraz âgée de 41 ans, bourgeois d'Assens y Domiciliée, fille de Jean David Despierraz et de Françoise née Gillard sa femme, ont été publiés sans opposition dans les églises de Bretigny et d'Assens, ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage, les quels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé

N° 34.

Jacques Abeltraux
&
Magdelaine Pittet
née Abartm.

Les dimanches vingt cinq janvier, premier et huit février mil huit cent trente quatre les bans de mariage de Jacques Abeltraux d'uf en premier nous de Josette Gottsperg âgée de trente trois ans Bourgeois de Villars le Terroir et d'Eschallens y Domiciliée, fille de feu François Abeltraux et de Marie Jacottet sa femme & de Magdelaine Pittet née Martin aussi d'uf en premier nous de Valentin Pittet âgée de vingt sept ans fille de feu Jean Jacques Martin et de Mariamne Gottsperg Bourgeois de Villars, Domiciliée à Bretigny ont été publiés sans opposition dans les églises de Bretigny, Eschallens et Villars le Terroir, ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage les quels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé

Vu à St. Barthélemy le 27
Mars 1835

Golay

N° 35.

Auguste Martin
&
Jeanne Delamadeline

Les dimanches 29^e & 16^eme du mois d'août mil huit cent trente cinq les bans de mariage entre Auguste Martin bourgeois de Bretigny et y Domicilié âgé d'environ vingt cinq ans fils de feu Jean et de Marie Anne Gottsperg & Jeanne Delamadeline âgée d'environ vingt six ans Bourgeois de Pollier Pittet et y Domiciliée, fille de feu François et de Marguerite née Pabud sa femme, ont été publiés sans opposition dans les églises de Bretigny et de Pollier Pittet, ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage, les quels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

N° 36.

Cyprien Simon Fatre
&
Marie Françoise Despont.

Les dimanches quatrième, onzième & dix huitième octobre mil huit cent trente cinq les bans de mariage entre Cyprien Simon Fatre bourgeois de Bretigny St Barthélemy, fils d'Etienne et d'Angelique Fatre, Domicilié à Collonges Belleisle Canton de Genève Dima port & Marie Françoise Despont fille majeure de Jacques & de Mariamne Panchaud bourgeois de Malapalud Domiciliée à Fribourg d'autre part. Les mêmes publications ont été faites le dimanche seulement dix huit octobre dans les églises de Fribourg et de Collonges Belleisle, dispens d'obtenir d'autres et mention faite dans chacune des dispenses canoniques obtenues pour les empêchemens de parenté dont l'un est au quatrième des deux côtés et l'autre au quatrième atteignant le troisième; le tout sans autre opposition ainsi qu'il en conste par les publications de leurs bans de mariage les quels sont déposés aux archives de la Cure.

Angelin Curé

Vu à St. Barthélemy
le 10 Juin 1836.

Golay

no 37.

Martin
Joseph Alexandre
&
Marie Barbe Burtz.

Vie à St Barthélemy
le 21 Janvier 1837

1837.

no 38.

François Xavier
dit Jacques Simat
&
Catherine Dutoit.

no 39.

Etienne
Philippe Fares et
Germaine Pittet.

no 40.

Georges Simat et
Emilie Panchoard.

Les dimanches dix, dixsept et vingt quatre janvier mil huit cent trente sept les bans de mariage de Joseph Alexandre fils de défunt Barthélemy Martin et de Madeline Fares sa femme, bourgeois de Metzigny St Barthélemy, domicilié à Assens, et de Marie Barbe fille d'honnête Claude Burtz et de Françoise Barbey sa femme, bourgeois de Dussy paroisse de Morsens canton de Fribourg domiciliés ont été publiés sans opposition dans l'église de Metzigny St Barthélemy ainsi qu'il en vult par les publications de leurs bans de mariage dont un double a été remis à M^r le Curé de Morsens pour la célébration du mariage, et l'autre est déposé aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

Le dimanche quatre, onze et dix huit juin mil huit cent trente sept les bans de mariage de François Xavier, dit Jacques Simat bourgeois de Metzigny St Barthélemy fils majeur de Jean Pierre Simat et d'Henriette Chombet sa femme domiciliés à Dussy paroisse de Doupière canton de Fribourg d'une part et Catherine Dutoit fille majeure de feu Jean Claude Dutoit et de Claudine Jacquard bourgeois de par paroisse de Syrius canton de Fribourg domiciliés à Romont ont été publiés sans opposition dans l'église de Metzigny ainsi qu'il en vult par les publications de leurs bans de mariage dont le double demeure déposé aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

Les dimanches 15^e 22^e et 29^e de Janvier mil huit cent trente sept les bans de mariage de Etienne Philippe Fares fils de Henry et de Marie Elisabeth née Simat bourgeois de Metzigny St Barthélemy, domiciliés à Assens d'une part et Germaine Pittet fille de Joseph Félix Pittet et de Marie Elisabeth Régathe née Pittet bourgeois de Villars le Terron y domiciliés d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'église de Metzigny ainsi qu'il en vult par les publications de leur ban de mariage dont le double demeure déposé aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

Les dimanches 1^{er} 8^e et 15^e d'Octobre mil huit cent trente sept les bans de mariage de Georges Simat bourgeois de St Barthélemy fils majeur de Nicolas Simat et d'Elisabeth née Despont sa femme domiciliés à St Barthélemy d'une part et Emilie Louise Panchoard bourgeois de Dottens domiciliés à St Barthélemy fille de Nicolas Panchoard et de Marie née Longchamp d'autre part ont été publiés sans opposition dans l'église de Metzigny et de Dottens ainsi qu'il en vult par les publications de leur ban de mariage dont le double demeure déposé aux archives de la Cure.

Angelin Curé.

16.
Année
1838.
N° 41.

Joseph Farre et
Jeanne Ecoffey.

Les dimanches 5^e, 11^e et 18^e février mil huit cent
trente huit les bans de mariage de François Joseph
Farre, âgé d'environ trente six ans, bourgeois de
Britigny y domicilié fils majeur d'Henry Farre et
d'Antoinette Limat d'une part et Jeanne surnommée
Ecoffey âgée d'environ trente deux ans, bourgeoise de
Dottin domiciliée à Essens fille majeure de Jeanne
Marie Ecoffey d'autre part ont été publiés sans oppo-
sition dans l'Eglise de Britigny ainsi qu'il en résulte
par les publications de leur bande de mariage dont le
double demeure déposé aux archives de la cure.

Augustin Lux

La remise de la cure de Britigny existant avant le 1^{er} août
le mariage d'un répertoire, a été remise à Monsieur Pacheu, installé
aujourd'hui comme Curé de la Paroisse de S. Barthélémy Britigny.
Le 7 Mai 1838.

Golay

N° 42.

François Joseph
Mettraux
et
Henriette Morissette
Martin

Les dimanches 10^e, 17^e et 24^e juin mil huit cent trente huit
les bans de mariage de François Joseph Mettraux bourgeois
de Challeus et de Villars le Terron, domicilié à Challeus fils majeur
de Jean François Mettraux et de Marie Joséphine née Jacquet d'une part,
et de Henriette Morissette Martin bourgeoise de Britigny, fille majeure
d'Henri Morissette et de Marie Joséphine née Jacquet d'autre part,
domiciliée à Grolley, Canton de Fribourg, ont été publiés
sans opposition dans l'Eglise de Britigny ainsi qu'il résulte par
les publications de bans de mariage dont le double demeure déposé
aux archives de la cure.

M. Pacheu Curé

N° 43

Simon
Limat
et
Joseph
Gobet
Marguerite
Christine

Les dimanches 18^e et 25^e Novembre et 2^e Décembre mil huit cent
trente huit les bans de mariage de Simon Limat de Britigny, fils
majeur d'Alexis Limat et de Marguerite née Pâtter d'une part et de
Christine fille majeure de Joseph Gobet d'Elquin au Canton de Fribourg
habitante à Fribourg d'autre part ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de
Britigny ainsi qu'il résulte par les publications de bans de
mariages dont le double demeure déposé aux archives de
la cure.

M. Pacheu Curé

J'approuve le mot
Marguerite ci dessus
signé M. Pacheu Curé

Vu à Britigny le 29 Mai 1839.
Golay

17
1840
n. 44

Les Dimanches n. 8 et 15 Novembre mil huit cent qua-
rante les bans de mariage de Donat Theodore Martin age d'environ
trente ans bourgeois de Brettegny y domicilié fils majeur de feu
Joseph Martin et de Françoise nie Gillieron d'une part et de
Justine Madeleine Limat agee d'environ trente ans bourgeoise
de St. Barthelemy et y domiciliée fille majeure de Jean
Limat et de Laurence nie Despont d'autre part, ont été publiés
sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brettegny ainsi qu'il
conste par les publications de bans de mariage dont le double
demeure déposé aux archives de la cure. — P. Tahud curé

Martin
Donat Theodore
et
Limat
Justine Madeleine

Vu à Brettegny
le 22 Mars 1841.
Golay p[re]s

1841

Les Dimanches n. 18 et 25 Avril mil huit cent quarante et un
les bans de mariage d'Henri Barre age d'environ quarante et un an
bourgeois de Brettegny domicilié à Lechallens fils majeur d'Henri
Barre et de feu Antoinette nie Limat d'une part et d'Angelique
Josephine Lottaz agee d'environ quarante ans bourgeoise de St. Barthe-
lemy et y domiciliée fille majeure de feu Jean Joseph Lottaz de St.
Barthelemy et de Jeanne Madeleine nie Limat d'autre part, ont été publiés
sans opposition dans les Eglises paroissiales de Brettegny et de Lechallens,
dont les doubles demeurent déposés aux archives de la cure. — P. Tahud curé

n. 45
Barre
Henri
et
Lottaz
Angelique
Josephine

Les Dimanches n. 18 et 25 Avril mil huit cent quarante
et un les bans de mariage d'Alexis Alexandre Barre age d'environ
trente quatre ans bourgeois de Brettegny domicilié à Lechallens fils
majeur d'Henri Barre et de feu Antoinette nie Limat d'une part, et de Marie Antoinette Chambetta-
z, agee d'environ
trente trois ans, bourgeoise d'Attens, y domiciliée, fille de Simon
Chambettaz et de Françoise nie Darby d'autre part,
ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brettegny.
L'atteste. — P. Tahud curé

n. 46
Barre
Alexis
Alexandre
et
Chambettaz
Marie
Antoinette

N^o 47
 Favre
 Marcel
 Nicolas
 et
 Henrioux
 Marie
 Emilie
 Agathe

Les Dimanches 23 et 30 Mai et 6 Juin mil huit cent quarante et un les bans de Mariage de Marcel Nicolas Favre agé de trente ans bourgeois de Brétigny St. Parthémeur y domicilié fils majeur d'Henri Favre et de Marie Elizabeth née Limat sa femme d'une part, et de Marie Emilie Agathe Henrioux agé de Vingt Sept ans bourgeois de Brétigny orjular y domicilié fille de Simon Henrioux et de Magdeleine née Henrioux sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny et St. Hipsens dont le double déposé dans les archives de la cure

A. Fabre Curé

N^o 48
 Limat
 Felix Martin
 et
 Parisvil
 Anne

Les Dimanches 25 Juillet 1^{er} et 8 Août mil huit cent quarante un les bans de Mariage de Felix Martin Limat agé de Vingt cinq ans bourgeois de Brétigny St. Parthémeur domicilié à Givisiez Canton de Tribouisy fils majeur de Joseph Limat et de Marie Rosette née Douchy sa femme d'une part, et de Anne Parisvil agé de Vingt Sept ans bourgeois de St. Ulgeriel paroisse de Catel domicilié à Givisiez, fille de Christophe Parisvil et de Catherine née Marti sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny, dont le double déposé dans les archives de la cure

A. Fabre Curé

Vu à St. Barthélemy
 le 17 Juin 1842
 Golay pasteur

1842

N^o 49
 Gottofrey
 François
 Nicolas
 et
 Larre
 Laurette François
 Emilie

Les Dimanches seize, Vingt trois et trente Vancien mil huit cent quarante deux les bans de Mariage de Gottofrey François Nicolas agé de quarante six ans bourgeois de Châlons, y domicilié fils de Jacques François Gottofrey et de Marie Madeleine Louise née Thénot sa femme d'une part; et de Laurette Larre Française Emilie agé de trente deux ans bourgeois de Brétigny domiciliée à Châlons, fille de Henri Larre et d'Antoinette née Limat sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny

A. Fabre Curé

Les Dimanches 26 Juin, 3 et 10 juillet mil huit cent quarante deux les bans de mariage de Pierre Cyrien âgé de vingt neuf ans bourgeois de Bétigny St. Barthélemy y domicilié fils des défunts François Pierre et de Marie nie Despont sa femme d'une part, et de Victorine Marie Luthrosine Pierre âgée de trente deux ans bourgeoise de Bétigny St. Barthélemy y domiciliée fille de Simon Pierre et d'Angelique nie Lomat sa femme. D'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Bétigny, dont le double acte déposé dans les archives de la cure.

N^o 30
 Pierre
 Cyrien
 et
 Victorine
 Marie
 Luthrosine
 le 6 Juin 1842
 Golay

Les Dimanches 29 Janvier, 5 et 12 février mil huit cent quarante trois les bans de mariage de Pierre Joseph François âgé de vingt neuf ans bourgeois de Bétigny St. Barthélemy domicilié à Auvens fils de François Pierre et de Beaume nie Mathey sa femme d'une part, et de Victorine Antoinette Despont âgée de vingt cinq ans bourgeoise d'Auvens y domiciliée fille de Jacques Despont et de Magdeleine nie Longchamp sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Bétigny.

N^o 31
 Pierre
 Joseph
 François
 et
 Victorine
 Antoinette
 le 12 février 1843
 Golay

Les Dimanches Douze, Dix Neuf et Vingt Dix Novembre mil huit cent quarante trois les bans de mariage de Gregory François Nicolas âgé de trente cinq ans bourgeois de Pully Pittet y domicilié fils de défunt Joseph Simon et de Marie Elizabethaie Paulhan sa femme d'une part, et de Marie Beaume Germaine Pierre âgée de trente ans bourgeoise de Bétigny St. Barthélemy y domiciliée fille de Henri Pierre et de Marie Rosette Elizabethaie nie Lomat sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans les Eglises paroissiales de Bétigny St. Barthélemy et de Pully Pittet.

N^o 32
 Gregory
 François
 Nicolas
 et
 Marie
 Beaume
 Germaine
 le 20 novembre 1843
 Golay

La tenue du présent Registre, tenue en vrb, a été remise à
Monsieur Marcel Longchamp curé de la Paroisse de
St. Barthélémy - Brétigny.

à Brétigny le 20 Avril 1844. Golay *pape*

N^o 53
Despont
François
Xavier
et
Pillet
Marie Julie.

Les Dimanches 7, 14 et 21 Avril mil huit cent
quarante quatre les bans de mariage de Despont François
Xavier âgé de vingt sept ans bourgeois de Bréolez Regular
Domicilié à St. Barthélémy fils de feu Nicolas Despont
et de Elizabeth née Despont sa femme d'une part; et de
Marie Julie Pillet âgée de vingt-un an bourgeoise de Villard
le Terroir y Domiciliée, fille de Jean Joseph et de Agathe née
Pillet sa femme, d'autre part ont été publiés sans opposition
dans les églises paroissiales d'Echalas, d'Aspens et de Brétigny,
ainsi qu'il conste par les publications de bans mariage dont le double
demeuré déposé aux archives de la Cure.

Marcel Longchamp Curé

N^o 54
Martin
Alexis-Auguste
et
Favre
Agnes.

Les Dimanches 7, 14 et 21 Avril mil huit cent quarante
quatre les bans de mariage de Martin Alexis Auguste
âgé de vingt quatre ans bourgeois d'Etanieres y Domicilié
fils de Henri Jean-Protais Martin et de Marguerite Gaton
de Senne sa femme d'une part; et de Agnes ^{fille} Favre
âgée de trente ans, Bourgeoise de Brétigny St. Barthélémy
y Domiciliée, fille de Jean Joseph Favre et de Julie née Favre
sa femme d'autre part, ont été publiés dans opposition
dans les églises paroissiales d'Aspens et de Brétigny St. Barthélémy
dont le double demeure déposé dans
les archives de la Cure.

Marcel Longchamp Curé

N^o 55
Limat

1845

Henry
et
Cordat Pierrette
j'approuve cette
correction:
Marcel Longchamp Curé

Les Dimanches 20, 27 juillet et 3 Aout mil huit cent
quarante cinq les bans de mariage de Limat Henry bourgeois
de Brétigny St. Barthélémy Domicilié à Lyon fils de défunt Alexis
et de Marg. vivante Marguerite née Vatter Domiciliée à Villarspos
con de Freiburg sa femme d'une part; et de Cordat Pierrette
fille légitime de Claude et de Claudine née Guinard son
épouse Domiciliée à Lyon cours Napoléon N^o 34 d'autre part,
ont été publiés sans opposition dans l'église paroissiale de
Brétigny St. Barthélémy; dont le double reste déposé dans les archives
de la Cure.

Marcel Longchamp Curé

N° 56

Les Dimanches 8, 15 et 22 Février mil-huit-cent-quarante-six les bans de mariage de Limat Joseph et bourgeois de Brétigny St Barthélémy domicilié à Alger fils de défunt Alexis et vivante Marguerite née Valler domiciliée à Villarepos, canton de Fribourg, sa femme, d'une part; et de Bourelly Henriette fille majeure de Jean Baptiste et de Suzanne Jacques née à Orix (Doubs) du Rhône domiciliée à Alger d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny St Barthélemy Nempy

Limat
Joseph
et
Bourelly
Henriette.

M^e Longchamp Curé

N° 57

Les Dimanches 26 D. Avril, 3 et 10 Mai mil huit cent quarante six les bans de mariage de Favre Donat fils de François et de Magdeleine née Delamadeleine sa femme d'une part; et de Finguely Rodose fille de feu Antoine et d'Elizabeth née Fragniere sa femme, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans les Eglises paroissiales de Bulle, canton de Fribourg, et de Brétigny St Barthélémy lieu de Bourgeoisie et de domicile de l'époux, dont le double latin reste déposé dans les archives de la Cure.

Favre
Donat
et
Finguely
Rodose.
Ajoute:
Bourgeois de
Diraret et domi-
cilié à Bulle
canton de
Fribourg.

M^e Longchamp Curé

M^e Longchamp
Curé

N° 58

Les Dimanches 2 et 9 Du mois D. Août mil huit cent quarante six les bans de mariage de Panchaud Placide fils de François Nicolas et de Françoise née Grognez sa femme d'une part; et de Panchaud Louise fille de Constantin et de feu Magdeleine née Pélérin de Bollenis domiciliés à St Barthélémy Brétigny, sa femme, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans les Eglises paroissiales de Brétigny St Barthélémy, dont les doubles restent déposés dans les archives de la Cure.

Panchaud
Placide et
Panchaud
Louise.

M^e Longchamp Curé

Je dis: de Bollenis
et d'Apens.
M^e Longchamp.

1846 et 1847.

N^o 59Sabathier
Valentin
Françoiset
Weggmann
Marie
Magdeleine.Via St. Barthelémy
Prétigny le 5^e Avril 1847
pour les années 1844. 45 et 1846

L. Ropraz Pasteur

Le dimanche 29 du mois de Novembre mil huit cent quarante six les bans de mariage de Sabathier Valentin François de Thonon Domicilié à Lausanne, fils majeur de Antoine Sabathier et Marie Claudine née Létanche sa femme d'une part; et De Weggmann Marie Magdeleine De Prétigny St Barthelémy Domicilié à Lausanne, fille majeure de Martin Weggmann et De Jeanne Susanne née Hornung sa femme d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'église paroissiale de Prétigny St Barthelémy

L'atteste M^{re} Longchamp Curé

1847

N^o 60Gottfrey
Jean Baptisteet
Limat
Félicité.

Par devant le Curé soussigné, le 25 Janvier 1847 ont comparu et ont contracté les fiançailles: Jean Baptiste Gottfrey Domicilié à Fribourg né le 27 avril 1814, fils de Jean Baptiste Gottfrey D' Echallens au Canton de Vaud en Suisse et De Jeanne Françoise Jacottet son épouse aussi D' Echallens, D'une part; et Félicité Victorine Limat Domiciliée à Fribourg âgée de 39 ans fille de Nicolas Limat et De Marie née Gilland son épouse De St Barthelémy Prétigny au Canton de Vaud, D'autre part.

Fribourg le 25 Janvier 1847

Signé Le Cham. Kilkechar Curé de Fribourg

N^o 5931 Vu pour légalisation de la signature de M^{re} le Curé de Ville: le Préfet: AmannN^o 107 Vu pour légalisation de la signature de M^{re} le Préfet de Fribourg. Fribourg le 26 Janvier 1847.

L'adjoint de Chancelier G. Esteiva

Le Dimanche 31 Janvier 1847 les bans de mariage des époux susmentionnés Gottfrey et Limat ont été publiés sans opposition dans l'église paroissiale de St Barthelémy Prétigny.

La dispense civile pour les deux autres publications leur fut accordée en date du 18 Janvier 1847.

L'atteste M^{re} Longchamp Curé

1847.

23.

N^o 61

Les Dimanches 11, 18 et 25 du mois d'Avril mil-huit-cent-quarante-sept les bans de mariage de Alexis Joseph Alexandre Gottofrey fils majeur de Jean Baptiste d'Echab leus et y domicilié et Jeanne Françoise née Gottofrey sa femme d'une part; et de Angélique Emélie Antoinette Favre de Brétigny St Barthélémy y domiciliée fille de feu Etienne et de Angélique née Favre sa femme, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny St Barthélémy, ce qui atteste le double dépôt aux archives de la Cure.

Gottofrey
Alexis
et
Favre
Emélie.

L'atteste M^{re} Longchamp Curé N^o 62

Le Dimanche treize du mois de Juin mil-huit-cent-quarante-sept les bans de mariage de Jean Placide Carrard, bourgeois de Polliy-Pittet et de Bottens, domicilié à Malapalud fils de Jean Etienne Carrard et Marie Françoise née Favre, veuf en premières noces de Marie Louise née Gottofrey, d'une part; et de Josephine Constance Anne Martin bourgeoise de Brétigny St Barthélémy domiciliée à Apsens, fille de Jean Jacques Martin et de Marie Anne née Gottofrey sa femme, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise paroissiale de Brétigny St Barthélémy. La dispense civile des deux actes publications a été obtenue préalablement, comme le constate l'acte des bans délivré par M^{re} Martin Pr^o Curé d'Apsens, en date du douze du mois de Juin mil-huit-cent-quarante-sept.

Carrard
Jean Placide
et
Martin
Constance.

L'atteste à Brétigny St Barthélémy, le 15 du mois de Juin 1847.

M^{re} Longchamp Curé

N. 63.
Favre
Félix-Henri
&
Favre
Marie-Françoise.

Les Dimanches cinq, Douze et dix-neuf novembre mil huit cent quarante huit les bans de mariage de Félix-Henri Favre, bourgeois de Brétigny Saint-Barthélemy, y domicilié, fils de Claude Favre et d'Emilie née Limat, âgé de trente huit ans, et de Marie-Françoise Favre, bourgeoise de Brétigny-Saint-Barthélemy, domiciliée à Echallens, âgée de trente-un ans, fille de Henri Favre et d'Artoinette née Limat, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny Saint-Barthélemy, après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

P. Martin, Curé d'Assens,

N. 64
Limat
Dubrez

Les Dimanches trente un Décembre mil huit cent quarante huit et sept, et quatorze Janvier mil huit cent quarante neuf les bans de mariage de Joseph Rodolphe Limat, bourgeois de Brétigny St-Barthélemy, domicilié à Louque, arrondissement de Pontarlier, fils de Jean Limat et de Marie née Marion, âgé de vingt cinq ans; et de Marie Charisse Dubrez des dit Louque y domiciliée âgée de vingt deux ans, fille d'Antoine Célestin Dubrez et de Marie Célestine née Lareche, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St-Barthélemy après que les époux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du huit Décembre 1820

P. Caillat Curé

N. 65
Limat
Antoine Xavier
et
Niquille
Marie Rose
Virginie

Les Dimanches trois, dix et dix sept septembre mil huit cent quarante huit, les bans de mariage d'Antoine Xavier Limat, bourgeois de Brétigny St-Barthélemy, domicilié à Charmey, Canton de Fribourg, fils de Bernard Nicolas Limat et de Marie née Gilland; et Marie Rose Virginie Niquille bourgeoise de Charmey, y domiciliée, fille de Jean Pierre Niquille et de Marie Lucie née Castellat de Pringy, paroisse de Gruyère, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St-Barthélemy, sur le vu de l'acte des fiançailles envoyé par Monsieur le Curé de Charmey.

P. Caillat Curé

1849

N. 66
Limat
Chrysostome
Sulpie
et
Majeux
Jeanne Louise

Les Dimanches vingt trois, et trente Décembre mil huit cent quarante neuf, et le six Janvier mil huit cent cinquante, les bans de mariage de Chrysostome Sulpie Limat bourgeois de Brétigny St-Barthélemy, domicilié à Prussy, paroisse de Dompierre au Canton de Fribourg né le cinq Mai mil huit cent onze, fils de feu Jean Pierre Limat et d'Henriette née Chambetta; et de Jeanne Louise Majeux bourgeoise d'Assens y domiciliée âgée de vingt sept ans fille de feu François Majeux et de Marie née Mettraux ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St-Barthélemy, sur le vu de l'acte des fiançailles envoyé par Monsieur le Curé d'Assens.

P. Caillat Curé

N^o 67
Favre
Isidore
et
Despont
Françoise

Les Dimanches huit, quinze et vingt Deux Septembre mil huit cent cinquante, les bans de mariage de François Isidore Favre de Breteigny St Barthélemy domicilié dans la paroisse de Belfaux Canton de Fribourg, fils de Simon Favre et d'Angelique née Limat, âgé de quarante deux ans; et de Françoise Emélie Despont de Bièloy, Orjulaz, domiciliée à Fribourg fille de Jacques Despont et de Jeanne Marie née Cherpit, âgée de quarante un ans, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthélemy; après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la loi.

P. Caillat Curé

N^o 68
Favre
Ferreol
et
Favre
Louise

Les Dimanches vingt, vingt sept Octobre et trois Novembre mil huit cent cinquante, les bans de mariage de Ferreol Marcel Favre âgé de trente sept ans fils de Simon Favre et d'Angelique née Limat - et Françoise Louise Favre âgée de vingt deux ans fille des défunts Alexis Favre et Marianne née Panchaud tous les deux bourgeois de Breteigny St Barthélemy et y domiciliés, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthélemy, après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Xbre 1820

P. Caillat Curé

N^o 69
Favre
Georges
et
Favre
Rosalie

Les Dimanches trois et dix Novembre mil huit cent cinquante les bans de mariage de Favres Jean Georges âgé de trente six ans fils des défunts Plaudé Favre et Emélie née Limat, d'une part; et Rose Mathilète Favre âgée de vingt cinq ans fille de Simon Favre et d'Angelique née Limat, d'autre part, tous les deux bourgeois de Breteigny St Barthélemy et y domiciliés, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthélemy; après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

La dispense civile pour la troisième publication leur fut accordée en date du sept Novembre de cette année.

P. Caillat Curé

1851

N^o 70
Limat
Matthieu
et
Gottsfrey
Jeanne dite
Marie

Les Dimanches treize, vingt et vingt sept Juillet mil huit cent cinquante un les bans de mariage de Georges Matthieu Limat, âgé de vingt neuf ans bourgeois de St Barthélemy Breteigny et y domicilié, fils de Jean Jacques Antoine Limat et d'Henriette Despont d'une part; et Jeanne Dorothee dite Marie Gottsfrey, âgée de vingt deux ans, bourgeoise d'Échallens et y domiciliée fille de Laurent Gottsfrey et de Marie Chantaz, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de St Barthélemy Breteigny; après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

P. Caillat Curé

No 71

Martin
Jean
et
Mettraux
Henriette

Les Dimanches onze, dix huit et vingt cinq Janvier mil huit cent cinquante deux, les bans de mariage de Jean Baptiste Martin âgé de cinquante un ans bourgeois de Brétigny St Barthélémy fils de défunt Joseph Martin et de Françoise née Gillieron d'une part et Henriette Mettraux âgée de trente huit ans Bourgeoise de Villars le terroir fille de François Clément Mettraux et de Marie née Pittet tous deux domiciliés dans la paroisse de Favel Canton de Fribourg, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St Barthélémy après que les Epoux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 xbre 1820.

P. Caillat Curé.

No 72

Favre
Georges
et
Pellerin
Rosalie

Vu à St. Barthélémy
le 7^e février 1852.
le Pasteur
J. Ropraz

Les Dimanches dix huit, vingt cinq Janvier et premier Février mil huit cent cinquante deux, les bans de mariage de Jean George Favre âgé de trente un ans bourgeois de Brétigny St Barthélémy fils de François Favre et de Jeanne née Matthey d'une part, et Rosalie Euphrasie Pellerin âgée de vingt quatre ans Bourgeoise d'Issens fille de Joseph Pellerin et de Marie née Longchamp d'autre part ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St Barthélémy après que les époux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 xbre 1820

P. Caillat Curé

No 73

Lottaz
Vincent
et
Spicher
Marie

Les Dimanches dix huit, vingt cinq Janvier et premier Février mil huit cent cinquante deux, les bans de mariage entre François Vincent Lottaz, âgé de vingt huit ans bourgeois de Brétigny St Barthélémy fils de Jacques Lottaz et de Magdelaine née Simat d'une part, et Marie Ursule Spicher âgée de vingt six ans Bourgeoise d'Oberstorf fille de Jacques Spicher et de Marie Rose née Passaplan d'autre part, tous deux domiciliés dans la paroisse de Montagny au Canton de Fribourg, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St Barthélémy après que les époux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par la loi du 8 Décembre 1820, articles 32 et suivants.

P. Caillat Curé

N^o 73
 Martin
 Dominique
 et
 Henriette
 & Victorine

Les Dimanches vingt sept Juin, quatre et onze Juillet
 mil huit cent cinquante deux, les bans de mariage de
 Frédéric Dominique Martin âgé de trente neuf ans bour-
 geois de Breteigny St Barthélémy, y domicilié fils des défunts
 Jean Martin et Marianne née Gottafrey, bourgeois et Marie
 Victorine Henriou âgée de trente cinq ans fille de Jacques
 Henriou et de Marie née Duppont Bourgeoise de Broley
 Dijon, y domiciliée, ont été publiés sans opposition
 dans la paroisse de Breteigny St Barthélémy, après que
 les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites
 par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820

P. Caillat Curé

N^o 74
 Martin
 Alexandre
 et
 Carrard

Vu à St Barthélémy
 le 17^{me} Janv. 1853.
 Le Prêtre
 J. Kopp

Les Dimanches trois, dix et dix sept Octobre mil huit cent
 cinquante deux, les bans de mariage de Joseph Alexandre
 Martin âgé de quarante cinq ans bourgeois de Breteigny St
 Barthélémy, domicilié à Broley Dijon fils des défunts
 Barthélémy Martin et Magdelaine née Favre, d'une part;
 et en premières noces de Barbe née Puthay
 et Marie Magdelaine Françoise fille des défunts Joseph
 Carrard et Caroline Grognez de Polley Pittet âgée de cinquante
 deux ans veuve en secondes nocces de Nicolas Pittet de
 Villars le Terroir y domiciliée. D'autre part; ont été publiés
 sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthélémy
 après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
 prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820

P. Caillat Curé

1853

N^o 75
 Favre
 Xavier
 et
 Favre
 Agathe

Les Dimanches neuf, seize et vingt trois Janvier mil
 huit cent cinquante trois, les bans de mariage de Jean
 Xavier Favre âgé de trente quatre ans bourgeois de Breteigny
 St Barthélémy, domicilié au dit lieu fils de Simon Favre
 et d'Angélique née Limot d'une part et Melanie Agathe
 Favre fille de défunt Placide Favre et de Felicie
 Favre née Favre, âgée de vingt six ans Bourgeoise de
 Breteigny St Barthélémy et y domiciliée d'autre part.
 ont été publiés sans opposition dans la paroisse de
 Breteigny St Barthélémy après que les époux ont rempli
 auprès de moi les formalités prescrites par les
 articles 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820.

P. Caillat Curé

No 76

Favre
Auguste
Favre
Augustine

Les Dimanches cinq, Douze et dix neuf Juin mil huit cent cinquante trois les bans de mariage d'Auguste Valentin Favre âgé de vingt neuf ans bourgeois de Breteigny St Barthelemy fils de défunt Henri feu Joseph Favre et de Marie Josephte Elisabeth née Linat d'une part — et Augustine Nuolette Favre âgée de vingt trois ans feubergeoise de Breteigny St Barthelemy fille d'Etienne Boniface Joseph Favre et de défunte Marie Elisabeth née Delama Delaine d'autre part, tous deux domiciliés au dit Breteigny, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthelemy, après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820. P. Caillat Curé

No 77

Remis la tenue du présent Registre à Monsieur l'Abbé Jacques Chatton pendant l'absence, pour cause de maladie, de Monsieur le Curé Caillat.
Breteigny St Barthelemy le 27 Juillet 1853.
Le Procureur
J. Ruyssay

No 78

Pittet
Joseph Germain
et
Lottaz
Jeanne Felicite.

Les dimanches vingt six Juin, trois et dix Juillet mil huit cent cinquante trois, les bans de mariage de Joseph Germain Pittet âgé de vingt huit ans, bourgeois de Villars le Perron et y domicilié, fils de Joseph Felice Pittet et de Henriette née de Marie Victorine Gottofrey d'echalleus, d'une part — et Jeanne Felicite Lottaz âgée de vingt huit ans, bourgeoise de Breteigny St Barthelemy et y domiciliée, fille de Charles Lottaz et de Françoise née Matthey, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthelemy, après que les époux ont rempli auprès du Curé de dite Paroisse les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

J. Chatton, vic. provis.

No 78.
Carrard Pierre
et
Favre Rosalie.
Euphrosine.

Les dimanches vingt six Juin, trois et dix Juillet mil huit cent cinquante trois, les bans de mariage de Pierre Carrard, de Solliay Pittet âgé de vingt cinq ans, domicilié à Echalleus, fils de Claude Carrard et de Madelaine née Domallay, d'une part, — et Rosalie Euphrosine Favre âgée de vingt six ans, bourgeois de Breteigny St Barthelemy et y domiciliée, fille de Francois Favre et de Marie Madelaine née Delama Delaine, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Breteigny St Barthelemy, après que les époux ont rempli auprès du Curé de dite Paroisse les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

J. Chatton, vic. provis.

N. 79.

Simon Limat

et

Victoire Henriette Majeux.

Vu à St. Barthélemy
le 21^{er} 9^{bre} 1853.

J. Mopraj

N. 80

Favre

et

Clement

Les Dimanches onze, dix-huit et vingt-cinq Septembre mil-huit cent cinquante trois, les bans de mariage de Simon Limat âgé de vingt-neuf ans bourgeois de Brétigny St. Barthélemy, domicilié à Dondidier, Canton de Fribourg, fils des défunts Jean Pierre Limat et Henriette, née Chambetta, d'une part — et Victoire Henriette Majeux, âgée de vingt huit ans, bourgeoise d'Assens et y domiciliée, fille de défunt François Majeux et de Marie née Meltraux, d'autre part, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St. Barthélemy après que les époux ont rempli auprès de Monsieur Donat Tahud, curé d'Assens les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820. G. Jorand, Vicaire,

1854

Le Dimanche huit Janvier mil huit cent cinquante quatre les bans de mariage de Felix Etienne Favre âgé de quarante trois ans bourgeois de Brétigny St. Barthélemy y domicilié fils des défunts Placide Favre et Emélie née Limat, veuf en premières noces de Marie Françoise Favre de Brétigny St. Barthélemy, d'une part — Et Jeanne Rosalie Clement, âgée de trente cinq ans bourgeoise d'Uhalens domiciliée à Brétigny St. Barthélemy fille de Jacques François Clement et de Françoise Jeanne née Allier, d'autre part ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St. Barthélemy après que les Epoux ont obtenu du département de Justice et Police dispense de deux publications et ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820

Pierre Caillat Curé

N. 81

Favre

et

Ecoffey

Le Dimanche cinq Novembre mil huit cent cinquante quatre les bans de mariage d'Auguste Valentin Favre âgé de trente ans bourgeois de Brétigny St. Barthélemy fils de défunt Henri Favre feu Joseph et de Marie-Joséphine Elisabeth née Limat, domicilié au dit Brétigny, veuf en premières nocces d'Augustine Nicolette Favre d'une part et Josephine Virginie Ecoffey de Botteus y domiciliée âgée de vingt six ans fille de Jean Baptiste Ecoffey et de Henriette née Pravaud d'autre part, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny St. Barthélemy après que les époux ont obtenu du département de Justice et Police dispense de deux publications et ont rempli auprès des Curé de Botteus les formalités prescrites par les articles 32 et suivant de la loi du 8^{bre} 1820.

P. Caillat Curé

No 82
Meyer
et
Limat

Via St. Barthélemy
Bretigny le 21/12/55

le Préfet
J. Popray

Les Dimanches vingt huit Janvier, quatre et onze février mil huit cent cinquante cinq, les bans de mariage d'Auguste Nicolas Meyer âgé de trente ans de Regisheim Département du Haut Rhin France domicilié à St Barthélemy fils de Etienne Meyer et de Marie Elisabeth née Lottaz d'une part, et de Magdelaine Veronique Limat âgée de trente sept ans fille de Jean Jacques Antoine Limat et d'Henriette née Despont, de St Barthélemy et y domiciliée d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Bretigny St Barthélemy après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivant de la loi du 8 Décembre 1820

P. Caillat Curé

1856
No 83
Limat
et
Badoud

Les Dimanches treize, vingt et vingt sept Janvier mil huit cent cinquante six, les bans de mariage de Limat Henri Albert âgé de trente deux ans de Bretigny St Barthélemy domicilié à Pottiez Pittet fils de Joseph Limat et de Pauline née Carrard, d'une part et Antoinette Adélaïde Badoud de âgée de vingt trois ans de Prévondavaux, au Canton de Fribourg, domiciliée à Pottiez Pittet, fille de Joseph Badoud et de Marie née Badoud, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Bretigny St Barthélemy après que les époux ont rempli auprès du Curé de Pottiez les formalités prescrites par les articles 32 et suivant de la loi du 8 Décembre 1820.

Caillat Curé

No 84
Favre
et
Simond

Les Dimanches vingt cinq Mai, premier et huit Juin mil huit cent cinquante six, les bans de mariage de Jacques Albert Favre âgé de trente sept ans de Bretigny St Barthélemy domicilié dans le Canton de Genève comme garde frontière, fils de défunt François Favre et Marie Magdelaine née Delamadelaine d'une part et Françoise Simond âgée de vingt sept ans née et domiciliée à Seizegnin Canton de Genève, ressortissante de Samoëns en Savoie, fille de défunt François Joseph Simond et de Louise née Dallenague ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Bretigny St Barthélemy après que les époux ont remplis auprès du Curé d'Avusy les formalités prescrites par la loi du 8 Décembre 1820, articles 32. et suivant

Caillat Curé

No 85

Nioc
et
Favre

Le Dimanche vingt six Octobre mil huit cent cinquante six les bans de mariage d'Alfred Romain Nioc âgé de vingt quatre ans Bourgeois de Malappard domicilié à Echallens fils de François Auguste Nioc et de Louise née Gotthafrey d'une part et Pauline Antoinette Favre âgée de vingt quatre ans Bourgeoise de Brétigny St. Barthélemy domiciliée à Sausanne fille de François Victor Favre et de Françoise née Rathier d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Brétigny St. Barthélemy, les époux ayant obtenu dispense de deux publications, et rempli auprès de M^r le Curé d'Echallens les formalités prescrites par les art. 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820. Caillat Curé

No 86

Lacottet
et
Lottaz

Les Dimanches dix neuf, vingt six Octobre et deux Novembre mil huit cent cinquante six les bans de mariage de Jean Amédée Lacottet bourgeois d'Echallens et y domicilié âgé de trente deux ans fils de Jean Hubert Lacottet et de Suzanne née Croquuz d'une part — et Antoinette Alexandrine Lottaz âgée de vingt neuf ans Bourgeoise de Brétigny St. Barthélemy et y domiciliée fille de Charles Lottaz et de Françoise née Matley d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Brétigny St. Barthélemy après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les art. 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820 P. Caillat Curé

1857

No 87

Martin
et
CollombV. à St. Barthélemy
le 27^{me} Mars 1858.Le Préfet
de Bouches
du Rhône

Le Dimanche Douze Avril mil huit cent cinquante sept les bans de mariage de Joseph François Alexandre Martin de Brétigny St. Barthélemy âgé de vingt quatre ans fils de Maxime Martin et de Marie née Gobbet d'une part — et Josephine Collomb de la Tour du Pin (Père France) âgée de vingt cinq ans fille de Joseph Collomb et de Charlotte née Michallon d'autre part tous deux domiciliés à Ollecules Dept du Var France ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Brétigny St. Barthélemy, les époux ont obtenu dispense de deux publications et ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les art. 32 et suivants de la loi du 8^{bre} 1820.

P. Caillat Curé

N° 88
Bavaud
et
Limat

Les Dimanches trois, dix et dix sept Janvier mil huit cent cinquante huit les bans de mariage de Marc Edouard Bavaud âgé de vingt six ans bourgeois de Bottens et y domicilié fils de Ignace Bavaud et de Florenee née Dupraz d'une part et Magdeleine Louise Limat âgée de trente ans bourgeoise de Brétigny St Barthelemy et y domiciliée fille de Jean Limat et de Marie née Marion d'autre part ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny St Barthelemy après que les Epoux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{me} 1820.
Pierre Caillat Curé.

N° 89
Mathey
et
Limat

Les Dimanches quatre, onze et dix huit avril mil huit cent cinquante huit les bans de mariage de François Celestin Mathey âgé de trente neuf ans bourgeois d'Issens et y domicilié fils de Louis Mathey et de défunte Marie née Mathey d'une part et Marie Victorine Limat âgée de vingt trois ans et demi bourgeoise de St Barthelemy et y domiciliée fille de Justin Marcel Limat et de Marie Louise née Faure d'autre part ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Brétigny St Barthelemy après que les époux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{me} 1820. Caillat Curé

N° 90
Ecoffey
et
Faure

Les Dimanches quinze, vingt deux et vingt neuf Août mil huit cent cinquante huit, les bans de mariage de Ecoffey Joseph Aloise, âgé de trente deux ans, bourgeois de Bottens et y domicilié, fils de Ecoffey Jean Baptiste et de Henriette, née Bavaud, sa femme, bourgeois de Bottens et y domiciliés d'une part et de Faure Victorine Henriette, fille de Faure Albert et de Henriette, née Despont, de Brétigny St Barthelemy, âgée de 27 ans et domiciliée au dit Brétigny d'autre part, ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny St Barthelemy, après que les époux ont remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8^{me} 1820. P. Caillat Curé

J'approuve ces mots:
domicilié au dit Brétigny
Caillat Curé
M. G. P. Barthe-
lemy le 5. 7. 1858
le Prêtre
M. P. B. B. B.

n° 91.

Jurien
et
Jurien

Le Dimanche huit mai mil huit cent cinquante neuf
les bans du mariage de Jurien, Jean Joseph, âgé de trente deux
ans natif de Villars le Berrois et y domicilié, fils de Nicolas Jurien
et de Marianne Bingly de pour la ville son épouse, y domiciliés
d'une part:

et de Marie Sophie Jurien fille naturelle de Marguerite
Jurien de Villars le Berrois âgée de trente huit ans, domiciliée à
Brétigny 1^{re} Barthélémy d'autre part:

(1) a pour ultime
dépense de 2 bans
publ. ante du 7
mai 1859

ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny
1^{re} Barthélémy, après que les époux ont rempli auprès de moi
les formalités prescrites par les articles 32 et suivants, de la loi
du 8 X^{bre} 1820

P. Caillat Curé

n° 92

Cherpit
et
Havre

Le Dimanche quatre septembre mil huit cent cinquante neuf
les bans du mariage de Jean Jacques Louis Cherpit d'Etaniers domi
cilié à Assens âgé de quarante ans, fils majeur de Jean Jacques
Cherpit et de Marianne née Graug infirmière, veuf en premières
noces de Jeannette Henriette née Dupour, d'une part:
et de Marie Euphrasie Havre de Brétigny 1^{re} Barthélémy
domiciliée à Assens, âgée de trente neuf ans, fille majeure de
Jean Simon Havre, et de défunte Angélique née Lemaire sa
femme d'autre part:

ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny
1^{re} Barthélémy, a pour ultime dépense de deux bans et aussi
de consanguinité et d'affinité, après que les époux ont rempli
auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et
suivants de la loi du 8 X^{bre} 1820

P. Caillat Curé

1^{er} Barthilemy les dimanches 22 et 29 avril et 6 Mai meme année
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites
par les articles 32 et suivants de la loi du 8 X^{bre} 1820
Huguette Briot vic.

N^o 96
Limat
et
Kuller

Les Dimanches 6-13- et 20 Mai mil huit cent soixante, les bans du
mariage de Jean Baptiste Limat âgé de trente sept ans de Britigny 1^{er} Barthi-
lemy, domicilié à Givisier (Canton de Gribourg) fils de Jean Francois Limat
et de Felicité née Limat son épouse d'une part.
et Françoise Rosalie fille de Pierre Kuller de Gribourg et y domiciliée et de
Luzerne née Aubonnay de Kalupalud, paroisse d'Assens, âgée de vingt
six ans d'autre part:

ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Britigny 1^{er} Barthilemy
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par
les articles 32 et suivants de la loi du 8 X^{bre} 1820
Huguette Briot vic.

N^o 97
Grave
1862

Les Dimanches 2.9. et 16 Jevres mil huit cent soixante
deux, les bans du mariage de Marcel Limar âgé de trente
deux ans de Britigny 1^{er} Barthilemy et y domicilié, fils de
Limar feu Pierre Limar et de Marguerite née Jurieu d'un épouse
d'une part:

et de Marie fille de Francois Javre et de Madeleine née
de la Madeleine de Britigny 1^{er} Barthilemy et y domiciliée
âgée de trente sept ans d'autre part:

ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de
Britigny 1^{er} Barthilemy après que les époux ont rempli
auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et
suivants, de la loi du 8 Decembre 1820

Huguette Briot vic.



1862 (page 36)

N^o 98

Martin
ou
Gouvre
+ âgé de
trente deux
ans —
H. Briot vic

Le dimanche 16 et 23 Février mil huit cent soixante
deux un ban du mariage de Michel Martin âgé de cinquante
quatre ans fils de Joseph Martin et de Françoise née Gilley-
son sa femme, de Breteigny 1^{er} Barthélémy d'une part
et de Mathilde ⁺ fille de Nicolas Gouvre et de Antoinette
née Longchamp de Breteigny 1^{er} Barthélémy et y domi-
ciliés d'autre part
ont été publiés sans opposition dans l'église de Breteigny
1^{er} Barthélémy après que les époux ont rempli auprès de moi
les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du
8 décembre 1820. par lettre du 12 Février, ils étaient dispensés de la
publication d'un ban
Hyacinthe Briot vic.

N^o 99

Martin
et
Sottaz
1^{er} Barthélémy
le 11. Août 1862.
H. Briot vic

Le dimanche 20 avril mil huit cent soixante deux
un ban du mariage de Ulrich fils de feu Joseph Martin
et de Jeanne née Huguet son épouse, de Breteigny
1^{er} Barthélémy d'une part
et de Elisabeth fille de feu Pierre Sottaz et de Marie
née Lequey de Lussy (Canton de Fribourg) d'autre part
a été publié sans opposition dans l'église de Breteigny
1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli auprès
de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants
de la loi du 8 Dec 1820. Ils avaient obtenu dispense
de deux bans par acte du 17 avril 1862 déposé dans les
archives de la cure
Hyacinthe Briot vic.

N^o 100

Gouvre
ou
Chapelle
+ trois mots
rueis muls
H. B.

Le dimanche 11, 18 et 25 janvier mil huit cent soixante trois, les bans
du mariage de Baptiste Gouvre fils majeur de feu François Gouvre de
Breteigny 1^{er} Barthélémy ^{et y domiciliés} et de Madeline née de la Wade
leine de polisy pittet son épouse, domiciliés à Breteigny 1^{er} Barthélémy
et de Madeline jorette Chapelle âgé d'environ vingt et un ans
fille de François Chapelle de Villamars (Savoie) et de Sophie
née Châtelain de parentruy (Canton de Berne) son épouse
domiciliés à Annecy,
ont été publiés sans opposition dans l'église de Breteigny
1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli près de moi
les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de
la loi du 8 décembre 1820
Hyacinthe Briot vic.

N° 101

(1) et de
François
Lucienne
née Martin
H. Briot
Heartin
et
oberson

Les Dimanches 29 Mars, 5 et 12 avril dernier mil huit cent
soixante trois, les bans du mariage de Maurice grégoire fils
de Julien Heartin de Brétigny 1^{er} Barthélémy d'une part
et de philomène oberson fille de Jacques oberson et d'Elisabeth
née pelite d'estevenens paroisse de Quisternens d'autre part
ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny 1^{er} Barthé-
lémy après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 X^{bre} 1820

H. Guinthe Briot vic

N° 102

Henrirey
et
panchaud

Les Dimanches 12 - 19 - et 26 juillet mil huit cent
soixante trois, les bans du mariage de Albert François
fils majeur de François Jacques Henrirey, et de Marguerite
née Longchamp son épouse de police le grand, d'une
part et de Rosalie Josephine fille
majeure de François panchaud et de Henriette née
Isaac son épouse de Bottenes et domiciliés à Brétigny
1^{er} Barthélémy d'autre part — ont été publiés
sans opposition, dans l'église de Brétigny 1^{er} Barthélémy
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
prescrites par les articles 32 et suivants, de la loi du 8 X^{bre}
1820

H. Guinthe Briot vic

N° 103

Grondle
et
Limat

Les dimanches vingt et trois, et trente deux et six septembre
mil huit cent soixante trois, les bans du mariage de Daniel Grondle fils
légitime de Marie Grondle, de Unterlupen district de Wals hut duchi
de Baden domicilié à Neaudon d'une part
et de Madeline Antoinette Limat fille majeure de Louis Limat, et
de sa femme Marguerite née Chapit de Brétigny 1^{er} Barthélémy
domicilié à Neaudon d'autre part: ont été publiés sans opposition
dans l'église de Brétigny, après que les époux ont rempli auprès
de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants
de la loi du 8 décembre 1820

H. Guinthe Briot vic

N^o 104

Grave
ou
parichaud

un mar
rugi nul à
la 7^e ligne
Ab. Briot vic

Les Dimanches vingt sept septembre, quatre et onze octobre
mil huit cent soixante trois, les bans du mariage de pierre françois
fils majeur d'Etienne Joseph Boniface Grave, et de Marie Elisabeth
née de la Madeleine sa femme, de Brétigny et de Barthélemy d'un
par: - et Jeanne Françoise fille majeure de Constantin par
chaud et de Madeleine née pelerin sa femme de Battens et
domiciliée à ~~Gravon~~ Berlers (Canton de Freibourg) d'autre
par: ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités pres-
crites par les articles 32 et suivants, de la loi du 8 décembre 1820

H. Yvonne Briot vic

N^o 105

Grave
et
Grave

Ab. Briot vic
1820

Les Dimanches vingt cinq octobre, premier et huit novem-
bre mil huit cent soixante trois les bans du mariage de
alexandre françois fils majeur d'albert Grave et de Henriette
née Depour son épouse de Brétigny et de Barthélemy et y
domiciliée d'une part; et Julie fille majeure d'Etienne
Grave feu Joseph et de Marie née Lemaire son épouse
de Brétigny et de Barthélemy et y domiciliée d'autre part:
ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny
après que les époux ont rempli auprès de
moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants,
de la loi du 8 décembre 1820

H. Yvonne Briot vic

N^o 106

Grave
ou
Limar

Ab. Briot vic
1820

Les Dimanches vingt cinq octobre, premier et huit novem-
bre mil huit cent soixante trois, les bans du mariage de
Henrice fils majeur d'Etienne Grave feu Joseph, et de
Henrie née Limar son épouse de Brétigny et de Barthéle-
my et y domiciliée d'une part; et Anne Marie Helene
fille majeure de Jacques françois de Gravet Limar et
Catherine née Dubois son épouse de Brétigny et de Barthé-
lemy et y domiciliée d'autre part, ont été publiés sans
opposition dans l'église de Brétigny et de Barthélemy, après
que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Decem-
bre 1820

H. Yvonne Briot vic

N°-107
Gavre
Gavre
+ quatre
roye un
mon et
approuve
a changeant
H. Brist

Le Dimanche Dix, Dix sept et vingt quatre Janvier mil
huit cent soixante ~~trois~~, les trois bans de mariage de Francois
deardet fils majeur de feu Nicolas Gavre et de Antoinette née
Longchamp son épouse de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y
Gavre domicilié d'une part; et Henriette Nanotte fille majeure
d'Etienne Boniface Gavre et de feu Marie née de Lubadaine
son épouse de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y domiciliée,
d'autre part; ont été publiés sans opposition dans l'Eglise
de Brétigny 1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli
auprès de moi, les formalités prescrites par les articles 32 et
suivants de la loi du 8 Décembre 1820.

Hyacinthe Brist curé

N°-108
Wattley
Gavre

Le Dimanche cinq douze et dix neuf Février mil huit cent soixante cinq
les bans de mariage des époux Francois Wattley d'ancus, y domicilié fils de
feu Joseph et de Françoise née Neufes femme, né le neuf Décembre mil huit
cent trente cinq d'une part, et Emilie Josephine fille de défunt Joseph
Gavre et de Veronique née Coffey femme de Brétigny 1^{er} Barthélémy y
domicilié ~~né~~ trois ans mil huit cent quarante un, d'autre part; ont été
publiés sans opposition dans l'Eglise de Brétigny 1^{er} Barthélémy, après
que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les
articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

Hyacinthe Brist curé

N°-109
Panchaud
Gavre

Le Dimanche cinq douze et dix neuf Février mil huit cent soixante cinq
les bans de mariage des époux Auguste Marie Panchaud fils de Francois
et de Henriette née Juas femme de Bottons domicilié a 1^{er} Barthé-
lémy né le dix septembre mil huit cent trente quatre d'une part;
et Jeanne Josephine Gavre fille d'Alexis Alexandre et de Marie
Antoinette née Chambottay femme de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y
domicilié né le dix sept Mai mil huit cent quarante d'un
d'autre part; ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de
Brétigny 1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli auprès
de moi les formalités prescrites les articles 32 et suivants de la loi
du 8 Décembre 1820.

Hyacinthe Brist curé

N° 110

Joseph
Gavre
ou

Marie
Lémar

Les Dimanches quinze et vingt deux octobre mil huit cent soixante
cinq, deux bans du mariage de Joseph Gavre âgé de vingt huit ans
Bourgeois de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y domicilié, fils de Simon Cyrille
Gavre, et de feu Marie Françoise née Dupour, son épouse de Neala
palud, d'une part:
et de Marie Lémar âgée de vingt neuf ans Bourgeoise de Brétigny
1^{er} Barthélémy et y domiciliée, fille de Auguste Théodore Lémar et
de feu Louise Marie née Gravé son épouse d'autre part; ont été
publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélémy,
après que les époux ont obtenu du Département de Justice et Police Supérieur
d'une publication de bans, et ont rempli auprès de moi les formalités
prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Decembre 1820

H. Guinthe Priot curé

1866

N° 111

Nomercie
Neartin
ou
Virginie
Lémar

Les Dimanches premiers, huit et quinze avril mil huit cent soixante
six les bans du mariage de Jean Maurice Thomas âgé de vingt
quatre ans de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y domicilié fils de Auguste
Neartin et de feu Jeanne née de la Madeleine son épouse d'une part:
et de Virginie Constante Lémar âgée de vingt cinq ans fille
de feu Georges Lémar et de Emilie née Pancheaud son épouse
de Brétigny 1^{er} Barthélémy et y domiciliée d'autre part; ont été
publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélémy
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par
les articles 32 et suivants de la loi du 8 Decembre 1820

H. Guinthe Priot curé

N° 112

Julien
Gavre
ou
Marie
Carrard

Les Dimanches huit quinze et vingt deux avril mil huit cent soixante
six, les bans du mariage de Julien Gavre âgé de trente et un ans de Brétigny
1^{er} Barthélémy et y domicilié fils de Etienne Gavre et de feu Marie née de la
Madeleine sa femme d'une part: et de Marie Angélique Carrard de
polisy pitié et y domiciliée âgée de vingt huit ans fille de Marie Françoise
Carrard et de Anne Elisabeth née Grognus sa femme d'autre part; ont
été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélémy
après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les
articles 32 et suivants de la loi du 8 Decembre 1820

H. Guinthe Priot curé

M. de Brétigny le
10 Janvier 1866. L. P. P. P.

Maurice
Gavre
ou
Veronique
Gavre

Les Dimanches cinq, Douze et Dix-neuf Aour mil huit cent soixante six, les bans du mariage de Maurice Gavre agé de trente cinq ans Bourgeois de Brétigny 1^{er} Barthélémy agé Domicilié, fils de Etienne Gavre feu Joseph et de Marie née Limat d'une part:

et de Veronique Valentine Gavre agé de trente deux ans de Brétigny 1^{er} Barthélémy fille de Etienne Gavre et de Marie née de la Madeleine de Brétigny 1^{er} Barthélémy agé Domicilié d'autre part: ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélémy, après qu'ils ont été remplis auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

At the Priest curé

Maurice
Limat
ou
Laurette
Limat

Les Dimanches sept, quatorze et vingt et un octobre mil huit cent soixante six les bans du mariage de Maurice Limat agé de vingt trois ans, de Brétigny 1^{er} Barthélémy agé Domicilié fils de Auguste Maurice Limat et de Louise née Gavre son épouse d'une part:

et de Marie Laurette Philomène fille de Gramois scieur dit Jacques Limat (agé de vingt cinq ans) et de Catherine née Dutast son épouse de Brétigny 1^{er} Barthélémy d'autre part agé Domicilié, ont été publiés sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

At the Priest curé

Guiller
Pierre Paul
ou
Martin
Adelaïde
Rosalie

Le Dimanche quatre Aour mil huit cent soixante sept les bans du mariage promis entre Pierre Paul Guiller agé de quarante trois ans de Pierre Paul 1^{er} Aubin Canton de Grébourg agé Domicilié, fils de Joseph Guiller et de Anne née Guiller son épouse d'une part:

et Adelaïde Rosalie Martin agé de trente sept ans de Brétigny 1^{er} Barthélémy domicilié à Paris fille de Albert Martin et de Antoinette née Dutast son épouse d'autre part ont été publiés sans opposition dans l'église de Brétigny 1^{er} Barthélémy, après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

At the Priest curé

no 113
M. le Curé
de Brétigny
le 10 Juillet 1867
L. G. G.

n° 116

Flavre
widare
Flavre
Marie

Le dimanche vingt deux septembre et vingt neuf septembre et
 six octobre mil huit cent soixante sept, les bans du mariage promis
 entre widare Flavre âgé de vingt neuf ans de Brétigny 1^{er} Barthé-
 lemy et y domicilié fils d'augustin Flavre et de femme adelaïde née
 Flavre son épouse d'une part -
 et de Marie Flavre âgée de vingt huit ans, de Brétigny 1^{er} Barthé-
 lemy et y domiciliée fille de Simon Cyrien Flavre et de femme Marie
 Françoise née Dupour son épouse d'autre part ont été publiés
 sans opposition dans la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélemy
 après que les époux ont rempli auprès de moi les formalités
 prescrites par les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre
 1820 -

Attesté le Prêtre Curé

Brétigny 1^{er} Barthélemy
 le 29 Septembre 1867
 M. le Curé

1868

n° 117

Reetraux
Jacques
et
Flavre
Lucie

Le dimanche Douze, Dix huit et vingt six avril mil huit cent
 soixante huit les bans du mariage promis entre Reetraux Jacques Antoine
 Martin âgé de vingt huit ans de Villars le Berrail domicilié à Brétigny
 1^{er} Barthélemy fils de Jacques Gramois et de Marie Josette née Longchamp
 sa femme d'une part -
 et Flavre Lucie âgée de vingt trois ans fille de Etienne et de
 Angélique née Lottay sa femme de Brétigny 1^{er} Barthélemy et
 domiciliée d'autre part, ont été publiés sans opposition dans les
 paroisses de Brétigny 1^{er} Barthélemy et de Villars le Berrail, après
 que les époux ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par
 les articles 32 et suivants de la loi du 8 Décembre 1820

Attesté le Prêtre Curé

n° 118

Martin
scavier
et
Reetraux
Louise
Josephine

Le dimanche premier huit et quinze novembre mil huit
 cent soixante huit les bans du mariage promis entre Martin
 François Scavier fils de défunt alliers et de défunte Antoinette
 née Dutrot sa femme de Brétigny 1^{er} Barthélemy et domicilié
 ni le 6 avril 1828 d'une part -
 et Reetraux Louise Josephine fille de défunt Jacques
 François et de Marie Josette Antoinette née Longchamp sa
 femme de Villars le Berrail et domiciliée ni le 13 7^{me} 1833
 d'autre part - ont été publiés sans opposition dans
 la paroisse de Brétigny 1^{er} Barthélemy après que les époux
 ont rempli auprès de moi les formalités prescrites par la
 loi

Attesté le Prêtre Curé

Brétigny 1^{er} Barthélemy
 le 14 Mai 1868
 M. le Curé

n° 119

Les Dimanches huit et quinze Aout mil huit cent soixante
 neuf les bans du mariage promis entre Maurice Grégoire fils
 de Julien Martin et d'Armaise née Martin son épouse de
 Bretigny St Barthélemy veuf en premières nocces de Philomène
 née Oberson d'Arvenens Canton de Grilbourg domicilié à
 Villarimboud Canton de Grilbourg d'une part ;
 et Marie Brigide fille de Jean Debard de Tragens et de
 Cathérine née grand du granges-la-Bathiaz venue en
 premières nocces de Jean Joseph Cottet d'Armonts domicilié
 à Villars 2^e Pierre Canton de Grilbourg d'autre part ;
 ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Bretigny
 St Barthélemy (après que les époux ont eu rempli auprès
 de moi les formalités prescrites par la loi, et après avoir
 obtenu du Département de Justice et Police la Dispense d'un
 ban le Dix Aout 1869)

H. The Prior curé

Le 14 Décembre 1869 et suite de l'autorisation du Département
 de Justice et Police en date du 11^e courant, la tenue de présent
 registre a été faite à Monsieur Martin Obérande, instituteur à
 St Barthélemy Bretigny, pour être tenu par lui dès ce jour
 à St Barthélemy Bretigny le 14^e Décembre 1869.
 Le Juge
 F. Berençon

1870.

1870

N° 120

Favre
 Udabie
 Gilbert
 et
 Stulz
 Anne
 Marie

Le Dimanche treize Février, mil huit cent septante, les bans du
 mariage promis entre Udabie-Gilbert, fils de Baptiste Favre de Bretigny St
 Udabie Barthélemy y domicilié et Anne Marley fille de feu Nicolas Stulz de Tavel au
 Canton de Fribourg, tous deux habitant la paroisse de Marly, ayant été examinés
 et publiés sans opposition dans l'église de Bretigny St Barthélemy.
 Les époux ci-dessus ont obtenu du Département de Justice et
 Police une dispense de deux publications, vous date du douze
 Février, mil huit cent septante.

Officier provisoire de l'Etat Civil de
 la paroisse de Bretigny St Barthélemy
 Martin, régent.

1870
N° 121
Favre
et
Favre

Les dimanches, quinze, vingt deux et vingt neuf
mai, mil huit cent septante, les bans de
mariage d'Elie Jean Baptiste Favre, fils
majeur (né le 24 Juin 1844) de Cyprien et
de feu défunte Victorine née Favre, sa femme
de Bretigny St. Barthélemy, y domicilié; et
de Marie Cirine Augustine Favre, fille majeure
(née le 23 Août 1845) de feu Nicolas et de feu
Agathe née Henriou sa femme de Bretigny
St. Barthélemy domiciliée à Malapalud,
ont été publiés sans opposition dans la
paroisse de Bretigny St. Barthélemy.

Officier provisoire de l'Etat Civil
de la paroisse de Bretigny St. Barthélemy
Marten, régent.

En suite de l'installation de Monsieur Pierre Etienne Fernes
nommé Curé de cette paroisse, il lui a été fait la remise du présent
régistre des publications de bans, pour être tenu par lui dès ce jour.

A Bretigny St. Barthélemy le Quatre Août mil huit cent Septante.

Le Curé

P. Etienne Fernes

1871

1871
N° 122
Pahud
et
Favre

Les ^{+ bans} promesses de mariage entre Louis Alexis Pahud de Poliez Cillet
et Bottens domiciliés à Lausanne fils majeur de Henry Pahud et de Ro-
salie née Pahud sa femme, né le 15 Juillet 1833, — et Françoise Henriette
Emilie Favre de Bretigny St. Barthélemy domiciliée à Lausanne fille ma-
jeure de Albert Favre et de Henriette née Despont, sa femme, née le 25 Juillet
1828. ont été publiés sans oppositions dans l'Eglise paroissiale de Bre-
tigny St. Barthélemy, les Dimanches vingt neuf Janvier, cinq et douze Fé-
vrier 1871.

Pierre Etienne Fernes Curé

Les

Publié à Bretigny St. Barthélemy le 29 Janvier 1871.
Le Curé
P. Etienne Fernes

Les Dimanches, quatorze, vingt et vingt-huit Mai, mil huit cent septante un, les bans de mariage de Louis Ignace Chambettaz, né le 8 Novembre 1837, fils de feu Jacques Joseph et de Marie née Limat sa femme, d'Assens, y domicilié et de Louise Agathe Favre fille majeure d'Albert et de feu Henriette née Despont sa femme de Breteigny St. Barthelemy y domiciliée, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Breteigny St. Barthelemy.

N^o 123:
Chambettaz
Louis Ignace
et
Favre:
Agathe.

Pierre Etienne Fernel. Curé.

Les Dimanches, vingt neuf Octobre et cinq Novembre, mil huit cent septante un, les bans de mariage de Alphonse Victor Martin fils majeur de Joseph Martin, de Breteigny St. Barthelemy, domicilié et de Jeanne née Huguet, domiciliée à Villaz St. Pierre et de Marie Josephine fille de Jean Joseph Dibieux, de Fuyens, et de Marie Magdeleine née Gillard, née et domiciliée à Fuyens, ont été publiés sans opposition dans l'Eglise de Breteigny St. Barthelemy. Les époux ont obtenu dispense d'un ban, du département de Justice et police en date du 28 Octobre 1871.

N^o 124
Martin
Alphonse Victor
et
Dibieux
Marie Josephine

Pierre Etienne Fernel

Les Dimanches dix neuf et vingt six Mai et deux Juin, mil huit cent septante deux, les bans de mariage de l'Ecclésiastique Donat Germain Marie de Breteigny St. Barthelemy, y domicilié, fils majeur de feu Nicolas, et de feu Antoinette née Longchamp sa femme, né le vingt Mai mil huit cent trente neuf et de Mathey Henriette Louise d'Assens, y domiciliée fille de feu Pierre Paul et de Marie Emilie Caroline née Despont sa femme, né le quinze Septembre mil huit cent quarante cinq ont été publiés dans l'Eglise de Breteigny St. Barthelemy sans opposition.

N^o 125:
Favre
Donat.
et
Mathey.
Louise:

Pierre Etienne Fernel. Curé.

Les Dimanches vingt six Mai et deux Juin, mil huit cent septante deux, les bans de mariage de Limat Alphonse fils de feu François, et de Felicité née Limat, de Breteigny St. Barthelemy, canton de Vaud, domicilié à Gerisiez canton de Fribourg, et d'Antoinette Marie Florentine Victorine fille de Jean Joseph, et de Marie née Vuarnoz, de Montagny les Monts, domiciliée à Fribourg, ont été publiés, avec dispense d'un ban par le département de Justice et Police de Vaud, et cela sans opposition, dans l'Eglise paroissiale de Breteigny St. Barthelemy. La pièce déposée aux archives.

N^o 126
Limat.
Alphonse
et
Antoinette
Marie.

Pierre Etienne Fernel. Curé.



N^o 127 Les Dimanches des huit et vingt cinq Août et premier Septembre
 Martin mil huit cent septante deux, les bans de mariage de Sidore Barthé-
 Sidore lemy fils majeur de Julien Martin et de Françoise née Martin, de
 et Breigny St. Barthélemy, Canton de Vaud, domicilié à Rue canton de Fri-
 Dupâquier bourg, et Marie Moyse Philomène fille majeure de Jean Joseph
 Philomène Dupâquier et de Françoise Agnès née Rœnny, de La Tour de Trême
 canton de Fribourg et y domiciliés, ont été publiés dans l'Eglise par-
 roissiale de Breigny St. Barthélemy, sans opposition

Pierre Étienne Fernel Curé:
 En la St. Barthélemy le 20 Octobre 1842.

Le Prêtre

J. Berneux

N^o 128 Les Dimanches des huit Mai vingt cinq Mai et premier Juin, mil
 Martin huit cent septante trois, les bans de mariage de Mathieu Louis fils ma-
 Mathieu Louis jeun de Maxime Martin et de Marie née Gobbet, de Breigny St. Bar-
 et thélemy, canton de Vaud, et y domiciliés, et de Marie fille majeure de Marie
 Pisset Caroline Pisset, de Villars-le-Terroir, domiciliés à Breigny St. Barthélemy.
 Marie ont été publiés dans les Eglises de Breigny St. Barthélemy, et de Villars
 le Terroir, sans opposition

Pierre Étienne Fernel Curé:

En la St. Barthélemy le 28^e Juin 1843.

Le Prêtre

J. Berneux

N^o 129 Les Dimanches, seize, vingt trois, trente Novembre, mil huit cent septante trois, les bans
 Maître de mariage, de Joseph Louis Maître, domestique, savoisien domicilié à Plainpalais, né
 Joseph Louis le 28 Novembre 1845, fils majeur de défunt Gaspard Maître, et de Jeanne Marie
 et Bonnerie sa veuve, ménagère, domiciliée à Evian les Bains et de Marie Hélène Martin
 Martin domestique vaudoise de Breigny St. Barthélemy, domiciliée à Plainpalais, née le 23
 Marie Hélène Février 1845, fille majeure et naturelle de défunte Rosalie Elisabeth Martin ont
 été publiés dans l'Eglise de Breigny St. Barthélemy, sans opposition

Pierre Étienne Fernel Curé:

N^o 130 Les Dimanches vingt cinq Janvier, un et huit Février, mil huit cent septante
 Pisset Vincent-Emile quatre, les bans de mariage, de Pisset Vincent Emile veuf en première nocce, de
 et Martin Melanie née Brouty, fils majeur de Sébastien, et de Marie Anne née Allaz de Vil-
 Marie Marthe sans le Terroir canton de Vaud et y domiciliés et de Martin Marie Marthe fille
 mineure des défunts Jacques et Jeanne Veronique née Brouty, de Breigny St.
 Barthélemy et y domiciliés, ont été publiés dans les Eglises de Breigny St.

En la St. Barthélemy le 20 Janvier

Barthélemy et Villars le Ferroit. sans opposition

Pierre Etienne Fernel Curé

N^o 131. Le Dimanche dix neuf Avril, mil huit cent septante quatre, les bans de mariage de Modeste Xavier fils de Julien Martin, de Breteigny St. Barthélemy, Domicilié à Seuilles, canton de Vaud, et d'Anne Marie Séraphine fille de feu Claude François Joseph Blanc, de Villaz St. Pierre, Domiciliée à Bonmont Canton de Fribourg. ont été publiés dans l'Eglise de Breteigny St. Barthélemy. sans opposition.

Pierre Etienne Fernel.

N^o 132. Les Dimanches, douze, dix neuf, vingt six Avril, mil huit cent septante quatre, les bans de mariage, de Louis Alphonse Favre de Breteigny St. Barthélemy, né Domicilié le 11 Mars 1844. fils majeur d'Auguste et d'Adélaïde née Favre sa femme; l'une part et de Marie Basile Henrioud de Biolley Orjulaz, y demeurant, précédemment Domiciliée à Bulle Canton de Fribourg, fille majeure de Joseph Louis Marcel et de Jeanne Françoise née Despont sa femme, l'autre part, (née le 7 Septembre 1845) ont été publiés dans l'Eglise de Breteigny St. Barthélemy, sans opposition

Pierre Etienne Fernel Curé.

N^o 133. Les Dimanches dix Mai, dix sept et vingt quatre, mil huit cent septante quatre, les bans de mariage, de Joseph Théodore Martin de Breteigny St. Barthélemy, y domicilié, né le 23 Novembre 1845 fils majeur des défunts Jacques Martin et de Jeanne Véronique née Brouty sa femme, l'une part et de Marie Claudine Eugénie fille majeure de Joseph Noé Chassot et de Marguerite née Davet de Prez vers Syveriez, Domiciliée à Breteigny St. Barthélemy, née le 4 Novembre 1833. l'autre part, ont été publiés dans les Eglises de Breteigny St. Barthélemy et de Prez vers Syveriez sans opposition

Pierre Etienne Fernel Curé.

Vu à St. Barthélemy le 8 Août 1844

F. Battencon, Profet.

N^o 134. Les Dimanches vingt un, vingt sept Septembre et quatre Octobre, mil huit cent septante quatre, les bans de mariage, de Chambettaz Joseph Elie fils de François et de Marie Françoise Julie née Pabou sa femme, d'Assens, Domicilié à Breteigny St. Barthélemy, né à Assens, le 22 Janvier 1847 d'une part et Dutoit Marie Anne Augustine fille de François Justin, et de défunte Madeleine Léonore née Dutoit sa femme, de Villars le Ferroit y domiciliée, née à Villars le Ferroit le 11 Janvier 1848. l'autre part, ont été publiés dans l'Eglise de Breteigny St. Barthélemy sans opposition

Pierre Etienne Fernel Curé

N^o 135 Les Dimanches, onze, dix huit, vingt cinq, Octobre, mil huit cent septante quatre
 Favre les bans de mariage de Favre Maurice Edouard fils majeur d'Auguste et d'A.
 Edouard. d'Alaide nie Favre, de Bretigny St. Barthelemy, y domicilié né le 20 Juin 1841.
 et et Pittet, Marie Cyrene Louise fille majeure de Charles Marcel et d'Agnes Fran-
 Pittet coise nie Pittet sa femme, de Villars-le-Ferroux y domiciliée née le 15 Août
 Marie 1847, ont été publiés dans l'Eglise de Bretigny St. Barthelemy, sans opposition
 Pierre Etienne Fernel Curé

N^o 136 Le Dimanche quinze Novembre, mil huit cent septante quatre, les bans de mariage
 Martin d'Auguste Placide fils majeur des défunts Maxime Martin et Marie nie Gobet
 Placide de Bretigny St. Barthelemy, domicilié à Palzieux, né le 18 Novembre 1845 d'une
 et part et Marie Catherine fille majeure de Jacques Roch et d'Anne nie Alfer
 Roch. de Châtelard canton de Fribourg, domiciliée à Palzieux, née le 5 Janvier 1849.
 Marie D'autre part, ont été publiés dans l'Eglise de Bretigny St. Barthelemy, avec dispense
 de deux publications, en date du 14 Novembre 1874: et cela sans opposition
 Pierre Etienne Fernel Curé

N^o 137 Les Dimanches dix sept, vingt quatre et trente un Janvier, mil huit cent sep-
 Despont tante cinq, les bans de mariage de Germain Antoine Despont de Bideley Or-
 et givalaz, y domicilié fils de Jacques et de Jeanne Marie Cherpit, veuf de Stevie-
 Martin: ne Marie nie Carrard, né le 16 novembre 1813, et Marie Barbe Josephine
 Martin de Bretigny St. Barthelemy, y domiciliée, fille de Maxime et de Marie
 nie Gobet, née le 9 septembre 1831, ont été publiés sans opposition dans
 l'Eglise de Bretigny St. Barthelemy
 Pierre Etienne Fernel Curé

N^o 138 Les Dimanches quatre et onze Avril, mil huit cent septante cinq, les bans
 Limat de mariage de Limat Joseph Rodolphe de St. Barthelemy-Bretigny Do-
 et micilié à St. Croix, fils majeur (16 Avril 1823) de Jean et de Marie nie Ma-
 Recordon: rion, veuf en premières noces de Charise Dubrez d'une part et
 Recordon Louise Olga, de St. Croix, y domiciliée, fille mineure autorisée (20^{me} Août
 1854) de Gustave et de Sophie nie Bornand d'autre part, ont été publiés dans
 la commune de Bretigny St. Barthelemy. La troisième publication n'a pas eu
 lieu à la demande du fiancé, demande communiquée par sa lettre du 13 Avril 1875
 Pierre Etienne Fernel Curé

In a l'Eglise de St. Barthelemy le
 26. Jan 1875. Le Curé
 P. Fernel Curé

La troisième publication de ce mariage n'a pas eu lieu, sur la demande du futur époux
 et de l'officier de l'Etat civil de St. Croix, lesquels m'ont attesté que le mariage est
 rompu.
 Pierre Etienne Fernel Curé

Aujourd'hui 31 Décembre 1875, au soir, le présent registre, bien que
non rempli, est clos en vertu de la loi dictée par le Grand Conseil
du Canton de Vaud, le 8 Novembre 1875, en exécution de la loi fédé-
rale du 24 Décembre 1874, sur la tenue des registres de l'état-civil
par moi soussigné, détenteur des registres de la paroisse de Brethigny
St. Barthélemy.

Pierre-Etienne Fernel Curé



Imp

Sub

du

au

E

F.º

N.º

A.

A.

B.

B.

32 88. Baraud, Marc-Edouard

Simat, Magdelaine Louise.

C.

C.

23. 62. Carrard, Jean-Placide,

Martin Josephine Constance-Anne.

28. 78. Carrard, Pierre.

Farre Rosalie-Euphrosine.

45. 123. Chambetta, Louis-Ignace.

Farre, Louise-Agathe.

47. 134. Chambetta, Joseph-Elie.

Dutoit, Marie-Anne-Augustine.

33. 92. Cherpit, Jean-Jacques-Louis

Farre, Marie-Euphrosine.

D.

D.

5. 11. Dalinge, Louis.

Martin, Marie.

6. 13. Despont, Jean.

Farre, Marie.

7. 17. Despont, Nicolas.

Martin, Marie-Caroline.

10. 24. Despont, Etienne.

Farre, Françoise-Rosalie.

13. 32. Despont, Jean-Baptiste.

Farre, Marie.

20. 53. Despont, Francois-Marie.

Pittet, Marie-Julie.

34. 95. Dessingy, Jean-André.

Simat, Josette-Justine.

48. 137. Despont, Germain-Antoine.

Martin, Marie-Barbe-Josephine.

E.

E.

32. 96. Ecoffey, Joseph-Moise.

Farre, Victoire-Henriette.

F.

F.

2. 5. Farre, Placide.

Farre, Felicité.

3. 6. Farre, Nicolas.

Longchamp, Antoinette.

3. 7. Farre, Alexis.

Panchaud, Marie-Anne.

8. 18. Farre, Etienne-Joseph-Boniface.

Delamadelaine, Marie-Elisabeth.

8. 19. Farre, Henri.

Sombard, Louise.

8. 20. Farre, Etienne.

Simat, Marie-Françoise.

9. 21. Farre, Albert.

Despont, Henriette.

9. 22. Farre, Henri.

Despont, Madelaine.

13. 29. Farre, Etienne.

Chambetta, Marie-Anne.

<u>F. n°.</u>	<u>N°.</u>	<u>F.</u>	<u>F.</u>
14.	36.	Farre, Cyprien Simon.	Despont, Marie Françoise.
15.	39.	Farre, Etienne-Philippe.	Pittet, Germaine.
16.	41.	Farre, François-Joseph.	Scoffey, Jeanne-Véronique.
17.	45.	Farre, Etienne.	Lottaz, Angelique-Josephine.
17.	46.	Farre, Alexis-Alexandre.	Chambettaz, Marie-Antoinette.
18.	47.	Farre, Marcel, vicat.	Hennoud, Marie-Emilie-Agathe.
19.	50.	Farre, Cyprien.	Farre, Victorine-Marie-Euprosine.
19.	51.	Farre, Joseph-François.	Despont, Victoire-Antoinette.
21.	57.	Farre, Donat.	Cingy, Adolphe.
24.	63.	Farre, Felix-Etienne.	Farre, Marie-Françoise.
25.	67.	Farre, François-Isidore.	Despont, Françoise-Emilie.
25.	68.	Farre, Ferred-Marcel.	Farre, Françoise-Louise.
25.	69.	Farre, Jean-Georges.	Farre, Rose-Mathilde.
26.	72.	Farre, Jean-Georges.	Pellerin, Rosalie-Euprosine.
27.	75.	Farre, Jean-Navier.	Farre, Melanie-Agathe.
28.	76.	Farre, Auguste-Valentin.	Farre, Augustine-Nicolette.
29.	80.	Farre, Felix-Etienne.	Clément, Jeanne-Rosalie.
29.	81.	Farre, Auguste-Valentin.	Scoffey, Josephine-Virginie.
30.	84.	Farre, Jacques-Albert.	Simond, Françoise.
34.	93.	Farre, Joseph-François.	Farre, Jeanne-Virginie.
34.	94.	Farre, Etienne-Marie.	Panchaud, Marie-Françoise-Elisabeth.
36.	100.	Farre, Baptiste.	Chapelle, Madeline-Josette.
37.	103.	Fondk. Daniel.	Simat, Madeline-Antoinette.
38.	104.	Farre, Pierre-François.	Panchaud, Jeanne-Françoise.
38.	105.	Farre, Alexandre-François.	Farre, Julie.
38.	106.	Farre, Maurice.	Simat, Anne-Marie-Helene.
39.	107.	Farre, François-Navier.	Farre, Henriette-Minotte.
40.	110.	Farre, Joseph.	Simat, Marie.
40.	112.	Farre, Julien.	Carard, Marie-Angelique.
41.	113.	Farre, Maurice-Cyprien.	Farre, Veronique-Valentine.
42.	116.	Farre, Isidore.	Farre, Marie.
43.	120.	Farre, Udalric-Gilbert.	Stulz, Anne-Marie.
44.	121.	Farre, Elie-Jean-Baptiste.	Farre, Marie-Virginie-Augustine.
45.	125.	Farre, Donat-Germain-Marie.	Mathey, Henriette-Louis.
47.	132.	Farre, Louis-Aphonse.	Hennoud, Marie-Basilisse.
48.	135.	Farre, Maurice-Edouard.	Pittet, Marie-Virginie-Louise.

Fol.	N ^o .	— G. —	— G. —
18.	49.	Gottfrey, François-Nicolas.	Fare, Laurette-Françoise-Emilie.
19.	52.	Gugnier, François-Nicolas.	Fare, Marie-Jeanne-Véronique.
22.	60.	Gottfrey, Jean-Baptiste.	Limat, Felicité-Victoire.
23.	61.	Gottfrey, Alexis-Joseph-Alexandre.	Fare, Angelique-Emilie-Antoinette.
		— H. —	— H. —
7.	16 ^a .	Henrioud, Joseph.	Fare, Louise.
		— I. —	— I. —
6.	15.	Isaax, Pierre-François.	Panchaud, Marie-Ursule.
8.	17 ^b .	Isaax, Etienne.	Fare, Felicité.
13.	31.	Isaax, Joseph-Nicolas.	Fare, Marie-Anne.
		— J. —	— J. —
31.	86.	Jaccottet, Jean-Amédée.	Lottaz, Antoinette-Alexandrine.
33.	91.	Juvenis, Jean-Joseph.	Juvenis, Marie-Sophie.
		— L. —	— L. —
1.	2.	Limat, Jean.	Barrard, Pauline.
1.	3.	Limat, Louis.	Cherpit, Marguerite.
2.	4.	Limat, Jean.	Marion, Marie.
4.	9.	Lotta, Jacques.	Limat, Magdelène.
5.	12.	Lottaz, Charles.	Mathey, Françoise.
7.	16 ^c .	Limat, Pierre-Joseph.	Juvenis, Marguerite.
12.	28.	Limat, François.	Limat, Felicité.
13.	30.	Limat, Justin-Marcel.	Fare, Marie-Louise.
15.	38.	Limat, François-Xavier dit Jacques.	Dutoit, Catherine.
15.	40.	Limat, Georges.	Panchaud, Emile-Louise.
16.	43.	Limat, Simon.	Gobet, Christine.
18.	48.	Limat, Felix-Martin.	Bousryl, Anne.
21.	55.	Limat, Henri.	Coizat, Pierrette.
21.	56.	Limat, Joseph.	Bourcelly, Henriette.
24.	64.	Limat, Joseph-Rodolphe.	Dubry, Marie-Marise.
24.	65.	Limat, Antoine-Xavier.	Aguille, Marie-Rose-Virginie.
24.	66.	Limat, Chrysostome-Sulpice.	Majus, Jeanne-Louise.
25.	70.	Limat, Georges-Matthieu.	Gottfrey, Jeanne-Dorothee dite Marie.
26.	73.	Lottaz, François-Vincent.	Spicher, Marie-Ursule.

Fol.

N^{os}.

L.

29. 79. Simat, Simon.
 30. 83. Simat, Henri Albert.
 35. 96. Simat, Jean Baptiste.
 35. 97. Simat, Marcel.
 41. 114. Simat, Maurice.
 45. 126. Simat, Alphonse.
 48. 138. Simat Joseph Rodolphe.

N^o.

4. 8. Martin, Julien.
 4. 10. Martin, Albert.
 10. 23. Martin, Guillaume.
 10. 25. Martin, Maxime.
 11. 27. Martin, Joseph.
 14. 33. Martin, François Michel.
 14. 34. Meltraux, Jacques.
 14. 35. Martin, Auguste.
 15. 37. Martin, Joseph Alexandre.
 16. 42. Meltraux, François Joseph.
 17. 44. Martin, Donat Théodore.
 20. 54. Martin, Alexis Auguste.
 26. 71. Martin, Jean Baptiste.
 27. 73. Martin, Frédéric Dominique.
 27. 74. Martin, Joseph Alexandre.
 30. 82. Meyer, Auguste Nicolas.
 31. 87. Martin, Joseph François Alexandre.
 32. 89. Mathey, François Célestin.
 36. 98. Martin, Michel.
 36. 99. Martin, Ulrich.
 37. 101. Martin, Maurice Grégoire.
 37. 102. Menétrey Albert, François.
 39. 108. Mathey, François.
 40. 111. Martin, Jean Maurice Thomas.
 42. 117. Meltraux, Jacques Antoine Martin.
 42. 118. Martin, François Xavier.
 43. 119. Martin, Maurice Grégoire.
 45. 124. Martin, Alphonse Victor.

L.

Majeux, Victoire Henriette.
 Badoud, Antoinette Adélaïde.
 Muller, Françoise Rosalie.
 Favre, Marie.
 Simat, Marie Laurette Philomène.
 Sautaux, Marie Florentine Victoire.
 Recordon, Louise Olga.

N^o.

Martin, François.
 Putoit, Marie Cypathe Antoinette.
 Ferlet, Thérèse.
 Gobet, Marie.
 Auguet, Jeannette.
 Despierraz, François.
 Pittet née Martin, Magdelaine.
 Delamadelaire, Jeanne.
 Bury, Marie Paul.
 Martin, Henriette Modeste.
 Simat, Justine Madeline.
 Favre, Agnes.
 Meltraux, Henriette.
 Hennoud, Marie Victorine.
 Carrard, Marie Madeleine François.
 Simat, Magdelaine Vierge.
 Collob, Josephine.
 Simat, Marie Victorine.
 Favre, Mathilde.
 Lottar, Elisabeth.
 Oberson, Philomène.
 Panchaud, Rosalie Josephine.
 Favre, Emile Josephine.
 Simat, Virginie Constance.
 Favre, Lucie.
 Meltraux, Louise Josephine.
 Deraud, Marie Brigitte.
 Deboux, Marie Josephine.

Fol.	N ^o .	N ^o .
46.	127.	Martin, Isidore Barthélemy.
46.	128.	Martin, Mathieu-Louis.
46.	129.	Maitte, Joseph-Louis.
47.	131.	Martin, Modeste Xavier.
47.	133.	Martin, Joseph-Théodore.
48.	136.	Martin, Auguste Placide.

N^o.

31.	85.	Nicod, Alfred-Dominique.
-----	-----	--------------------------

I.

1.	1.	Panchaud, Constantin.
6.	14.	Panchaud, François-Auguste-Scipion.
11.	26.	Pittet, Valentin.
21.	58.	Panchaud, Placide.
28.	77.	Pittet, Joseph-Fernand.
30.	109.	Panchaud, Auguste-Marie.
44.	122.	Tahud, Louis-Alexis.
46.	130.	Pittet, Vincent-Emile.

2.

41.	115.	Quillet, Pierre-Paul.
-----	------	-----------------------

3.

22.	59.	Salathier, Valentin-François.
-----	-----	-------------------------------

N^o.

—	—	Dupâquier, Marie-Magdeleine-Thérèse.
—	—	Pittet, Marie.
—	—	Martin, Marie-Hélène.
—	—	Blanc, Anne-Marie-Séraphine.
—	—	Massot, Marie-Claudine-Eugénie.
—	—	Roche, Marie-Catherine.

N^o.

—	—	Favre, Pauline-Antoinette.
---	---	----------------------------

I.

—	—	Pelerin, Magdelaine.
—	—	Isaax, Henriette.
—	—	Martin, Marie-Madeleine.
—	—	Panchaud, Louise.
—	—	Sottaz, Jeanne-Félicité.
—	—	Favre, Jeanne-Joséphine.
—	—	Favre, Françoise-Henriette-Emilie.
—	—	Martin, Marie-Marthe.

2.

—	—	Martin, Adélaïde-Rosalie.
---	---	---------------------------

3.

—	—	Vegmann, Marie-Magdelaine.
---	---	----------------------------